



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DEUX-SÈVRES



Formulaire de déclaration

Dossier de demande d'enregistrement ICPE

Rubrique 2111-1

M.BARICAULT Dany
18 rue du Minage Bagnault
79800 EXOUDUN

DOSSIER réalisé par
Gérard KERAVAL
Chambre d'agriculture
65 Boulevard de Nantes
CS 80015
79301 Bressuire cedex
Tél 05 49 77 15 15.

Décembre 2019



Maison Social
Cherchis des Ruraux
79230 VOUILLE
Tél : 05 49 77 15 15
Fax : 05 49 75 69 89
Adresse postale
Maison de l'Agriculture - BP 80004
79231 PRAMÉCOQ cedex
www.deux-sevres.chambagri.fr

Sommaire

I. DEMANDE D'ENREGISTREMENT	3
I.1. Demandeur	3
I.2. Emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée	3
I.3. Nature et volume de l'activité	5
I.4. Descriptif de l'activité	6
I.4.1. Situation actuelle.....	6
I.4.2. Projet et objectifs	6
I.4.3. Les procédés d'élevage	6
II. Annexes	9

I. DEMANDE D'ENREGISTREMENT

I.1. DEMANDEUR

Dénomination sociale : M.BARICAULT Dany

Adresse ou siège social : 18 rue du Minage Bagnault

Code postal : 79800

Ville : EXOUDUN

N° tél. : 06 10 46 30 23

Courriel : danysand.bar@sfr.fr

I.2. EMLACEMENT SUR LEQUEL L'INSTALLATION DOIT ETRE REALISEE

Les installations (bâtiments et annexes) sont situées sur la commune, parcelle et section suivantes :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelles
EXOUDUN	Les Bournais Bagnault	ZY	1 et 2

Rayon d'affichage : Seul le territoire de la commune d'EXOUDUN se situe dans le rayon d'affichage d'1 km autour du site d'élevage. Les communes limitrophes sont celles de LA MOTHE SAINT HERAY, CHENAY, BOUGON, CHEY, SEPVRET, LA COUARDE. Par ailleurs, la commune de LEZAY est également concernée par le plan d'épandage. Par contre, les communes d'EXIREUIL et de NANTEUIL bien que figurant dans le parcellaire, ne seront pas concernées par un épandage pour des raisons de distances trop importantes.

Les accès : L'exploitation est desservie par la rue du Minage qui traverse le village de Bagnault. Afin d'éviter le passage des camions de livraison dans cette rue ces derniers emprunteront un chemin rural carrossable qui contourne le village de Bagnault et qui aboutit sur la route départementale n° 307 reliant EXOUDUN à CHENAY. Une voie d'accès au poulailler sera réalisée dans la parcelle d'implantation. Les manœuvres des véhicules s'effectueront dans cette parcelle.

Réserve incendie : Une borne incendie est implantée dans le village de Bagnault à 350 m environ du lieu d'implantation du poulailler. Son accès se réalisera à partir de la voie communale. En complément, Monsieur BARICAULT installera une citerne souple d'un volume de 120 m³ à l'entrée de la parcelle, conformément à la réglementation en vigueur. (cf plan de masse en annexe 3).

Présence de tiers : Le tiers le plus proche se trouvera à 145 m à l'ouest du poulailler. Les autres tiers les plus concernés par le projet sont les habitants du village de Bagnault qui s'échelonne entre 150 et 600 m à l'ouest. :

Points d'eau

Le cours d'eau le plus proche est la rivière la Sèvre Niortaise qui passe au plus près à 500 m du lieu d'implantation du poulailler. Il n'y a pas de puits ni de source à proximité immédiate (< de 35 m) le puits le plus proche se trouvant à 190 m. **Cf. annexes 1 à 3**

Le captage d'eau potable le plus proche est celui de la Corbélière qui se trouve à 12 km environ sur la commune d'AZAY LE BRULE. Les eaux sont pour partie pompées dans la Sèvre Niortaise et pour l'autre proviennent du barrage de la Touche Poupard.

Zones humides

L'inventaire des zones humides a été réalisé sur la commune d'EXOUDUN et la parcelle où sera implanté le poulailler ne se situe pas en zone humide (cf attestation de la mairie en annexe).

Documents d'urbanisme : La commune d'EXOUDUN ne dispose pas d'un PLU, d'un POS ou d'une carte communale. La réglementation qui s'applique est le RNU qui définit au niveau national notamment les règles de construction de bâtiments agricoles.

Le choix de la parcelle d'implantation se justifie par son éloignement du village et son orientation par rapport aux vents dominants provenant du sud-ouest qui souffleront à l'opposé de la direction du village de Bagnault. De plus cette parcelle reste à proximité du siège actuel de l'exploitation ce qui facilitera la surveillance de l'élevage.

Natura 2000 : Le site d'élevage est en limite de la zone Natura 2000 Plaine de la Mothe LEZAY qui se situe de l'autre côté de la voie d'accès au site (une dizaine de mètres). Par contre, la totalité du parcellaire retenu pour le plan d'épandage des déjections produites par l'élevage avicole projeté se situe dans le périmètre de la zone NATURA 2000 n°FR5412022 dite Plaine de La Mothe ST Héray Lezay.

ZNIEFF : le site d'élevage jouxte la ZNIEFF de type II dite de la Plaine de la MOTHE ST HERAY LEZAY identifiée sous le n° 540014408 qui abrite une importante avifaune de plaine dont notamment des outardes canepetières ainsi que des couples d'oedicnèmes criards et de pie-grièche écorcheurs. Une partie du parcellaire cultivé par M.BARICAULT et le repreneur des déjections (EARL FERME DE LA COUDRAY) se situe dans le périmètre de cette ZNIEFF.

A signaler également la proximité de deux ZNIEFF de type I :

-Cote Belet et Chaume de Gandome identifiée sous le n° 54 0015617

- Camp militaire d'AVON identifiée sous le n°54 0014439.

Ces deux ZNIEFF sont pour partie situées sur le territoire de la commune d'EXOUDUN .Elles n'intègrent pas le parcellaire exploité par M.BARICAULT et le repreneur

Les fiches descriptives de ces 3 ZNIEFF ainsi que celle de la zone NATURA 2000 sont jointe en annexe.

I.3. NATURE ET VOLUME DE L'ACTIVITE

Bien que seule la rubrique relative à l'élevage atteigne le seuil de l'Enregistrement, il convient de présenter l'ensemble des activités relevant de la réglementation régissant les installations classées.

Rubrique de la nomenclature	Nature de l'activité	Situation de l'installation	Régime
2111-1	Elevages de volailles détenant un nombre d'emplacements supérieur à 30 000	39600 emplacements	E

E : Enregistrement D : Déclaration

La quantité de gaz stockée sur site (3 T) pour assurer le chauffage du poulailler étant inférieure à 6 T, elle ne relève donc pas des ICPE. Il en est de même pour le stockage du fuel sur le site d'élevage qui est de 2,5 m³. Les rubriques 1412 et 1432 les concernant ayant été supprimées au 01/06/2015.

I.4. DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE

I.4.1. Situation actuelle

M.BARICAULT s'est installé comme agriculteur en 1997 et exploite en individuel. Il dispose actuellement d'un élevage naisseur de 35 vaches allaitantes et d'un troupeau de 50 chèvres. Il exploite 77,57 ha de terre principalement en prairies et en céréales.

I.4.2. Projet et objectifs

Dans le cadre d'une réorientation de son exploitation M.BARICAULT envisage de construire un poulailler de 1 800 m² de surface d'élevage qui pourra recevoir soit des poulets à raison de 39 600 par bande soit des dindes à hauteur de 13 500 par bande. Il est prévu une production de 4 lots de poulets et de 1 lot de dindes par an.

En présence simultanée en cas d'élevage de poulets, le site hébergera donc 39 600 volailles ce qui nécessite le dépôt d'un dossier d'enregistrement au titre des ICPE.

Monsieur BARICAULT sera en contrat avec le groupement BELLAVOL de NUEIL LES AUBIERS (79) qui assurera la mise en place des volailles, leur alimentation, le suivi technique de l'élevage ainsi que la commercialisation des animaux en fin de lot.

Suite à la construction de ce poulailler, il est prévu de réduire la taille du troupeau de vaches allaitantes et une réflexion est en cours pour cesser l'activité caprine qui s'exerce aujourd'hui dans des bâtiments peu adaptés.

I.4.3. Les procédés d'élevage

Les effectifs seront les suivants :

Catégorie d'animaux	Projet	
	Rôle	Nombre
<i>Poulets de chair standard</i>	<i>production</i>	<i>39 600/bande</i>
<i>Dindes de chair médium</i>	<i>production</i>	<i>13 500/bande</i>

Les volailles livrées par le couvoir arriveront à l'âge d'1 jour et resteront 35 j environ pour les poulets et 125 j environ pour les dindes. Un vide sanitaire d'une quinzaine de jours sera pratiqué entre chaque lot afin de permettre un bon nettoyage et une désinfection du site.

- L'alimentation des animaux

Les volailles seront nourries avec l'aliment du commerce qui sera fourni par le groupement Bellavol. Il sera stocké dans 3 silos dont 2 de 26 m³ et 1 de 16 m³ et distribué à volonté aux volailles par l'intermédiaire de chaînes à assiettes. Différentes formules seront livrées en fonction du stade physiologique des animaux (démarrage, croissance et finition) afin d'adapter la composition des aliments au plus près des besoins nutritionnels des volailles.

- Le bâtiment d'élevage

Le poulailler aura une superficie de 1 800 m² de surface d'élevage. Il bénéficiera d'un éclairage naturel grâce à la présence de baies vitrées en PVC blanc implantées dans chaque long pan. La charpente sera métallique. Le bardage sera réalisé en panneaux sandwich isolés avec un parement en tôles laquées de couleur beige (RAL 1019). Les pignons seront en tôles laquées imitation clin bois pour favoriser l'intégration paysagère du bâtiment. Les portails seront en panneaux sandwich isolés de couleur beige gris (RAL 1019). La couverture sera en tôles laquées gris anthracite (RAL 7016) avec une isolation sous toiture en panneaux de mousse de polyuréthane. Le sol sera bétonné et il sera recouvert d'une litière à base de paille broyée et de copeaux. Les besoins en litière sont estimés à 30 m³/lot soit 120 m³/an. Elle sera stockée sous un hangar de l'exploitation. Le chauffage se fera par des canons à gaz régulables. Il sera stocké dans 1 cuve de 3T. L'aliment sera distribué par des chaînes à assiettes et l'eau d'abreuvement par des rampes à pipettes.

L'éclairage naturel, via les baies vitrées latérales, sera complété par des néons régulables basse consommation.

La ventilation sera de type dynamique avec une arrivée d'air par l'intermédiaire de trappes à ouverture réglable disposées dans chaque long pan et une extraction par des cheminées en toitures qui seront utilisées principalement en début de lot. Ce dispositif sera complété par des ventilateurs intégrés dans le pignon opposé au sas qui prendront le relais en fin de lot ainsi que lors des périodes de fortes chaleurs. Un boîtier de régulation permettra le pilotage de la ventilation et alertera l'éleveur en cas de dysfonctionnement. Il permettra également d'affiner au mieux les besoins de renouvellement d'air en fonction du stade physiologique des volailles et des conditions météorologiques extérieures ceci afin de limiter au maximum la production d'NH₃. Un groupe électrogène sera installé dans le sas technique du poulailler. Il palliera aux éventuelles coupures d'électricité.

Cf. annexes 3

- Stockage des effluents

Les déjections produites par les volailles sont de type litières sèches ne générant pas la production de jus. Elles seront pour partie épandues sur les terres de Monsieur BARICAULT. L'excédent sera repris par l'EARL FERME DE LA COUDRAY qui les épandra sur son exploitation (cf dossier plan d'épandage).

Le tonnage annuellement produit de déjections avicoles peut être estimé à 324 T sur la base d'une production de 180 kg/m²/an.

Les quantités totales d'éléments fertilisants produites chaque année par l'élevage avicole seront de :

76 35 kg d'azote (N)

-5 481 kg de phosphore (P₂O₅)

Monsieur BARICAULT dispose également d'un élevage de 35 vaches allaitantes naisseurs et un troupeau de 50 chèvres qui produisent respectivement 560 T et 160 T de déjections de type litière paillée accumulée plus de 2 mois.

En terme d'éléments fertilisants, la production actuelle des élevages bovin et caprin est, d'après les éléments du plan de fumure réalisé par la Chambre d'agriculture des Deux Sèvres, de :

-4 116 kg d'N

-2 318 kg de P₂O₅

Après création du poulailler, la production d'éléments fertilisants passera à :

- 1 1751 kg d'N
- 7 799 kg de P₂O₅

- Epandage des effluents (cf plan d'épandage)

Les déjections produites par les bovins et les caprins ainsi qu'une partie de celles des volailles seront épandues sur les 67,04 ha épandables de l'exploitation de Monsieur BARICAULT. Le reste des déjections avicoles seront épandues sur les 111,99 ha mis à disposition par l'EARL LA FERME DE LA COUDRAY. En fin de lot, les déjections des volailles seront sorties du poulailler pour être soit épandues directement soit stockées en bout de champ pour la partie conservée par Monsieur BARICAULT ou soit reprises par le repreneur qui pourra les épandre ou les stocker en bout de champ (cf convention de reprise en annexe du dossier plan d'épandage).

Fait à EXOUDUN, le 6/12/2019

Monsieur Dany BARICAULT



II. ANNEXES

- Annexe 1** : Carte au 1/25000 indiquant l'emplacement de l'installation projetée avec le rayon d'affichage d'1 km.
- Annexe 2** : Plan au 1/2000 des abords de l'installation jusqu'à une distance qui est au moins égale à 200 mètres.
- Annexe 3** : Carte au 1/1000 indiquant l'implantation et les dimensions des bâtiments.
- Annexe 4** : Comptabilité des activités projetées avec l'affectation des sols prévue pour les secteurs délimités par le plan d'occupation des sols, le plan local d'urbanisme ou la carte communale et l'inventaire des zones humides.
- Annexe 5** : Dossier permis de construire et récépissé de dépôt.
- Annexe 6** : Evaluation des incidences NATURA 2000.
- Annexe 7** : Capacités techniques et financières de l'exploitant.
- Annexe 8** : Respect des prescriptions applicables à l'installation, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées.
- Annexe 9** : Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes.
- Annexe 10** : Convention réciproque de réception et de livraison de déjections animales.
- Annexe 11** : Evaluation des risques professionnels.
- Annexe 12** : Plan de masse au 1/1000 indiquant les zones à risque pour les secours incendie.
- Annexe 13** : Attestations de la mairie sur l'absence de zone humide et la réhabilitation du site en cas d'arrêt d'activité.

ANNEXE 6

Le site d'élevage ne se situe pas en zone Natura 2000. Par contre le parcellaire retenu pour le plan d'épandage des déjections produites par l'élevage avicole projeté se situe dans le périmètre de la zone NATURA 2000 n°FR5412022 dite Plaine de La Mothe ST Héray Lezay. L'étude d'incidence NATURA 2000 en lien avec ces épandages est détaillée dans la partie plan d'épandage. Elle prend compte les préconisations générales émises par le conseil départemental des Deux-Sèvres.

ANNEXE 7

Capacités techniques et financières de l'exploitation.

Capacités techniques

Monsieur BARICAULT est titulaire d'un BPREA et il s'est installé en 1997 en production de vaches allaitantes et de caprins. Il a réalisé des visites d'élevages avicoles pour mieux appréhender cette production et l'intégrer dans son projet de réorientation de son exploitation. L'accompagnement technique sera réalisé par le groupement BELLAVOL de NUEIL LES AUBIERS qui assurera un suivi technique régulier en cours d'élevage.

Capacités financières

M BARICAULT bénéficie d'un contrat de commercialisation avec le groupement BELLAVOL qui lui garantit la reprise des volailles mises en place. Le prévisionnel économique réalisé permet de dégager un EBE de l'ordre de 62 000 €/an (cf annexe 6).

Le financement du projet se fera par un emprunt bancaire qui a été accordé par le Crédit Agricole (cf courrier en annexe 7).

Le dernier bilan comptable portant sur la période allant du 01/05/18 au 30/04/19 est joint séparément en annexe 6. Ce document est confidentiel et Monsieur BARICAULT ne souhaite pas qu'il soit diffusé en dehors du service instructeur.

ANNEXE 8

Document justifiant du respect des prescriptions applicables à l'installation, notamment les prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées.

Prescriptions arrêtés du 02/10/2015	Justification à apporter
Article 1 champ d'application	Les effectifs de volailles en présence simultanée sur le site seront compris entre 30 000 et 40 000 emplacements.
Article 5 implantation	Cf annexes 2 et 3.
Article 6 Intégration paysagère	<p>Le poulailler sera implanté dans une prairie (cf photo) située au bord d'un chemin rural</p> <p>Le poulailler sera bardé en panneaux sandwich en tôles laquées de couleur beige et la couverture sera en tôles de couleur grise. Le choix de ces couleurs est lié au fait qu'elles s'harmonisent bien dans le paysage à toute époque de l'année. Les tôles laquées ont été retenues pour leur facilité à être nettoyées et désinfectées dans le cadre des mesures de biosécurité grippe aviaire ce qui n'est pas le cas du bois.</p> <p>Les haies bocagères existantes seront conservées et il n'est pas prévu de plantations supplémentaires.</p>
Article 7 Aménagements	<p>La construction du poulailler n'entraînera pas de destruction de zones humides ni d'abattages d'arbres ni de suppressions de haies à l'exception de 20 m pour permettre l'accès au site. En contrepartie, Monsieur BARICAULT va implanter une haie bocagère à l'emplacement de l'entrée actuelle de la parcelle (cf plan de masse en annexe 3).</p>
Article 8 et 9 Recensement des risques	<p>La cuve de stockage du gaz pour le chauffage du poulailler est répertoriée et son emplacement est signalé sur un plan du site d'élevage joint en annexe. Pour le fioul, une cuve à double parois d'une capacité de 2 500 l sera installée dans le local technique à l'entrée du site. Cette cuve alimentera également le groupe électrogène qui sera installé dans le même local.</p> <p>L'exploitant recensera l'ensemble des produits dangereux utilisés sur le site et disposera des fiches de sécurité correspondantes qui seront réunies dans le registre des risques figurant en annexe 11.</p>

<p>Article 10 Entretien du site et mesure d'hygiène</p>	<p>Les abords des installations seront maintenues propres pour limiter notamment la propagation des rongeurs. Monsieur BARICAULT réalise déjà une dératisation régulière sur le site de l'exploitation. Il en sera de même après la construction du poulailler. Des traitements insecticides seront réalisés dans le poulailler pour lutter contre les mouches et ténébrions.</p> <p>Le poulailler ainsi que le matériel d'élevage seront lavés et désinfectés à chaque fin de lot selon un protocole établi par le groupement.</p> <p>Les cadavres des volailles seront entreposés dans un congélateur puis déposés dans un bac d'équarrissage juste avant leur enlèvement par l'équarrissage.</p> <p>Monsieur BARICAULT appliquera les mesures en lien avec les règles biosécurité grippe aviaire imposées par l'arrêté du 08/02/16 (séparation des zones, passage par le sas équipé d'un lave-main avec utilisation d'une tenue spécifique à l'élevage, désinfection des véhicules....).</p>
<p>Article 11 Sols et stockage</p>	<p>Le sol du poulailler sera bétonné. Il intégrera une canalisation qui récupérera les eaux issues du lavabo du sas ainsi que celle provenant du lavage du bâtiment en fin de lot. Les eaux du lavabo du sas seront recueillies dans une fosse étanche de 5 m³. Celles provenant du lavage du sas et du lavage du poulailler le seront dans 2 fosses de 5 m³ disposées côté du long pan ouest (cf plan de masse en annexe 3). Leur contenu sera déversé sur des parcelles. Les murs du poulailler sont en panneaux sandwich imperméables, étanches, facilement nettoyables et désinfectables.</p> <p>L'exploitation ne génère pas de production d'effluents liquides de type lisier ou purin. L'élevage des vaches allaitantes et des chèvres se pratique sur litière accumulée qui est stockée plus de 2 mois sous les animaux. La litière du poulailler est de type litière sèche. Comme indiqué précédemment, elle sera pour partie épandue sur les terres de l'exploitation de Monsieur BARICAULT et pour le reste sur les terres du repreneur : l'EARL LA FERME DU COUDRAY.</p>
<p>Article 12 et 13 Sécurité incendie</p>	<p>La sécurité incendie du site est actuellement assurée par une borne incendie implantée dans le village de BAGNAULT à 350 m du poulailler. Son accès s'effectue à partir de la rue du minage qui se prolonge par un chemin rural desservant le site d'élevage (cf plan de masse). Pour compléter ce dispositif, Monsieur BARICAULT va implanter une citerne souple de 120 m³ disposée à l'entrée de la parcelle à moins de 200 m de l'élevage comme l'oblige la réglementation en vigueur.</p> <p>Ce dispositif sera complété par des extincteurs polyvalents à poudre ABC installés dans le sas du poulailler à proximité de l'armoire électrique. Ces extincteurs feront l'objet d'une vérification réalisée par l'entreprise qui les aura installés en conformité avec la réglementation en vigueur.</p> <p>La vanne de coupure de gaz sera installée sur la paroi extérieure du sas dans une boîte sous verre dormant de couleur rouge. L'armoire électrique présente dans le sas sera équipée d'un interrupteur</p>

	<p>général placé sur un des côtés (cf photos en annexe 12). Une information écrite indiquant leur fonction sera accolée au-dessus de ces deux dispositifs.</p> <p>Les consignes de sécurité ainsi que les n° d'appels d'urgence sont et seront affichés au niveau du sas du poulailler. Un plan localisant les zones à risque est joint en annexe 12.</p> <p>En cas de survenue d'un incendie, le sol du bâtiment étant bétonné, les eaux d'extinction seront retenues à l'intérieur du poulailler et pourront être recueillies dans les fosses dédiées aux eaux de lavage.</p>
<p>Article 14 Installations électriques et de chauffage</p>	<p>Les installations électriques et de chauffage seront réalisées par des entreprises spécialisées dans l'équipement des bâtiments d'élevage. Elles feront l'objet d'un contrôle tous les 5 ans dont les conclusions seront disponibles pour les inspecteurs des installations classées.</p>
<p>Article 15 Dispositif de rétention</p>	<p>Le stockage du fuel utilisé sur l'exploitation est réalisé dans une cuve à double parois de 2 500 l qui se trouvera dans le local technique à l'entrée du site. (cf plan en annexe 3).</p> <p>Les bidons des produits de traitement ainsi que les désinfectants seront entreposés dans un bac étanche afin d'éviter tout écoulement dans la nature.</p>
<p>Article 17 et 18 Prélèvement d'eau</p>	<p>L'élevage de volailles sera alimenté en eau à partir du réseau public. L'installation sera équipée d'un clapet anti-retour pour éviter les risques de refoulement dans le réseau. Un compteur permettra de mesurer la consommation qui sera de l'ordre de 1 850 m³/an dont 78 m³ dédiés au lavage en fin de bande une fois le poulailler construit. Le détail des calculs est indiqué ci-après :</p> <p>Pour la consommation des volailles, la référence communément retenue est de 1,8 fois la consommation d'aliment.</p> <p>Pour les poulets, en prenant un poids moyen à l'abattage de 1,857 kg et un indice de consommation (IC) de 1,668, nous obtenons une consommation de :</p> <p>221 m³/lot de 39 600 (39 600 x 1,857 kg x 1,668) x 1,8.</p> <p>Pour les dindes en prenant un poids d'abattage de 11,830 kg et un IC de 2,340, la consommation s'élève à :</p> <p>673 m³/lot de 13 500 (13 500 x 11,830 kg x 2,340) x 1,8.</p> <p>M.BARICAULT prévoit de produire 1 bande de dindes et 4 bandes de poulets/an. La consommation annuelle d'eau destinée à l'abreuvement des volailles sera donc de 1 557 m³/an.</p> <p>Pour la partie lavage, les normes retenues sont de :</p>

	<p>10 m³/1 200 m² en poulet soit 15 m³/1 800 m² 12 m³/1 200 m² en dindes soit 18 m³/1 800 m²</p> <p>Sur la base d'une production annuelle d'1 bande de dindes et 4 bandes de poulets, la consommation annuelle d'eau destinée au lavage du poulailler s'élèvera à 78 m³/an.</p> <p>Pour limiter la consommation et le gaspillage de l'eau, cette dernière sera distribuée aux volailles par des abreuvoirs à pipettes, dispositif plus économe que des abreuvoirs siphonnés de type Piasson.</p>
<p>Articles 20, 21, 22 Parcours et abreuvement</p>	<p>Les volailles seront élevées en claustration et n'auront donc pas accès à un parcours extérieur.</p>
<p>Article 23 Stockage des effluents</p>	<p>Le département des Deux-Sèvres est situé en totalité en zone vulnérable.</p> <p>Les 320 T de déjections produites par les volailles seront de type litière sèche sans risque d'écoulement. Elles seront stockées en bout de champ avant leur épandage pour partie sur les terres de l'exploitation de M.BARICAULT et pour l'autre sur les terres du repreneur. Les déjections des bovins et caprins sont de type litière paillée accumulée + de 2 mois sous les animaux. Elles sont stockées bout de champ.</p>
<p>Article 24 Eaux pluviales et de lavage</p>	<p>Les eaux pluviales provenant de la toiture du poulailler seront collectées dans des gouttières avant leur rejet dans le milieu naturel. Elles ne seront pas en contact avec des déjections. Les abords du poulailler seront empierrés et stabilisés afin de faciliter la circulation des camions de livraison. Les eaux pluviales y tombant seront majoritairement absorbées par le sol. En cas de grosses précipitations, elles se retrouveront sur la parcelle attenante sans être en contact avec des déjections.</p> <p>Les eaux du lavabo du sas seront recueillies dans une fosse extérieure étanche d'un volume de 5 m³. Celles provenant du lavage du poulailler et du sas seront collectées par une canalisation intégrée dans le sol bétonné du poulailler puis acheminées vers deux fosses extérieures étanche d'un volume unitaire de 5 m³. Les eaux de lavage représentent un volume de 15 m³/lot en poulet à 18 m³/lot en dinde. Le lavage s'effectuant litière en place, la majeure partie de l'eau utilisée sera absorbée par la litière. L'eau non récupérée dans la litière représente un volume estimé de 4 à 5 m³/lot. Ce volume sera largement suffisant pour couvrir les périodes d'interdiction d'épandage qui courent du 15/11 au 15/01 pour les prairies de + de 6 mois d'autant plus que le poulailler n'accueillera majoritairement que des dindes dans la période concernée. La durée d'élevage des dindes étant de 125 à 130 j, il ne pourra donc y avoir qu'un lavage pendant la période d'interdiction.</p> <p>Après passage de l'équarisseur le bac sera lavé au niveau de la fosse de récupération du lavabo du sas qui recueillera les eaux de lavage .Il sera ensuite désinfecté.</p>

	<p>Le contenu des 3 fosses de stockage des eaux de lavage, constituée d'eau peu chargée que l'on peut assimiler à des eaux brunes, sera épandu à l'aide d'une tonne à lisier, sur des prairies de + de 6 mois. Cela représentera un volume annuel de 25 m³ pour une charge azotée estimée à 10 u (cf fiche sur la composition des effluents peu chargés). Ceci n'a donc aucune incidence sur le plan d'épandage global de l'exploitation.</p>
<p>Articles 26, 27 et 37 Plan d'épandage</p>	<p>Les déjections produites par le poulailler seront pour partie épandues sur les terres de l'exploitation et pour l'autre chez le repreneur l'EARL LA FERME DU COUDRAY .Celles des élevages bovin et caprin seront épandues sur les terres de l'exploitation dans le respect de la réglementation en vigueur. Les parcelles épandues ne sont pas localisées dans un périmètre de protection d'un captage d'eau potable.</p> <p>Les informations concernant le plan d'épandage sont détaillées dans le dossier plan d'épandage joint à cette demande d'enregistrement.</p>
<p>Articles 29, 30 et 39 compost</p>	<p>Il n'est pas prévu de compostage des déjections produites sur le site.</p>
<p>Article 31 Emission de poussières, d'odeurs et de gaz</p>	<p>L'élevage avicole peut générer des poussières, des odeurs et des gaz. Pour en réduire l'impact sur le voisinage, il faut intervenir sur l'ambiance dans les bâtiments en jouant sur la ventilation. Le poulailler fonctionnera en ventilation dynamique avec extraction de l'air vicié en faitage et en pignon. L'ouverture des trappes d'entrée d'air ainsi que le démarrage des ventilateurs extracteur seront pilotés par un boîtier de régulation qui ajustera le renouvellement d'air en fonction des besoins des volailles et des conditions atmosphériques. Ce dispositif permettra de maintenir la litière en bon état évitant les risques de fermentations génératrices de dégagements d'NH₃ ou de litière trop sèche, source de production de poussières.</p> <p>Le nettoyage et la désinfection du bâtiment et du matériel réalisés systématiquement à la fin de chaque lot compléteront ce dispositif.</p>
<p>Article 32 Bruits et incidences sur le trafic routier</p>	<p>Les principales sources de bruits sur l'exploitation sont liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au trafic (tracteurs, livraisons, enlèvements, suivis quotidiens). - au fonctionnement du poulailler (curage, lavage, désinfection). - au fonctionnement du groupe électrogène lors des coupures de courant. <p>Les tracteurs seront utilisés de manière ponctuelle pour la mise en place de la litière en début de lot (5</p>

	<p>fois/an en moyenne) et son enlèvement à la fin. Les livraisons concernent la fourniture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des poussins et des dindonneaux d'un jour (5 fois/an). - de l'aliment utilisé pour la nourriture des volailles (1 à 2 livraisons par semaine en fonction de l'âge des volailles). - du gaz utilisé pour le chauffage du poulailler (1 fois/lot). <p>L'enlèvement des volailles s'effectuera généralement de nuit à raison d' 1 à 2 fois/lot en fonction des besoins de l'abattoir.</p> <p>Le lavage du poulailler sera réalisé avec des laveurs haute-pression pendant une journée en moyenne à la fin de chaque lot soit 4 à 5 jours par an.</p> <p>Afin de réduire les incidences pour les tiers le plus proche, M.BARICAULT a prévu d'installer des capots protecteurs à la sortie des ventilateurs afin d'atténuer le bruit. Ce dispositif aura également une incidence sur la diffusion des émissions de poussières en les entraînant vers le sol.</p> <p>Le groupe électrogène sera quant à lui installé dans le sas technique du poulailler qui est un local insonorisé en rappelant que son utilisation ne se fera que lors des coupures de courants qui restent exceptionnelles.</p>
<p>Articles 33,34 et 35</p> <p>Déchets</p>	<p>Les principaux déchets générés par l'élevage des volailles sont des cartons d'emballage, des bidons, des flacons ainsi que les cadavres des animaux morts. Ces derniers seront stockés dans un congélateur avant leur dépôt dans un bac d'équarrissage au moment de leur enlèvement par la société d'équarrissage qui interviendra dans les 24h en semaine. Ce bac sera installé à l'écart du poulailler dans le respect des mesures de biosécurité liées à l'influenza aviaire. Ces enlèvements feront l'objet de la remise d'un bon qui sera conservé par l'éleveur et tenu à la disposition de l'inspection de l'environnement.</p> <p>Les déchets de soins vétérinaires (DASRI) seront repris par le cabinet vétérinaire qui suivra l'élevage. Les autres déchets seront déposés à la déchetterie de LA MOTHE ST HERAY ou dans des circuits dédiés. Ils feront l'objet de la remise d'un bordereau de suivi des déchets.</p> <p>Il n'y aura pas de brûlage à l'air libre de déchets sur l'exploitation.</p>
<p>Remise en état du site</p>	<p>En cas de cessation d'activité et de non reprise des élevages, la cuve de stockage du gaz, les silos d'aliment seront démontés. La litière du poulailler sera enlevée et le bâtiment sera nettoyé et désinfecté. Il pourra alors servir de lieu de stockage pour du matériel par exemple. Cette réaffectation a été validée par le maire de la commune d'EXOUDUN (cf annexe 14).</p>

ANNEXE 9

Compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes.

La commune d'EXOUDUN est concernée par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) LOIRE BRETAGNE et par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sèvre Niortaise. Elle se trouve également dans le bassin versant alimentant le périmètre de captage de la Corbellière mais en dehors des zones de protection retenues pour ce captage.

Parmi les principales orientations de ces schémas, le projet de M.BARICAULT est particulièrement concerné par la réduction de l'impact des activités sur les milieux aquatiques et la reconquête de la qualité des eaux de surfaces.

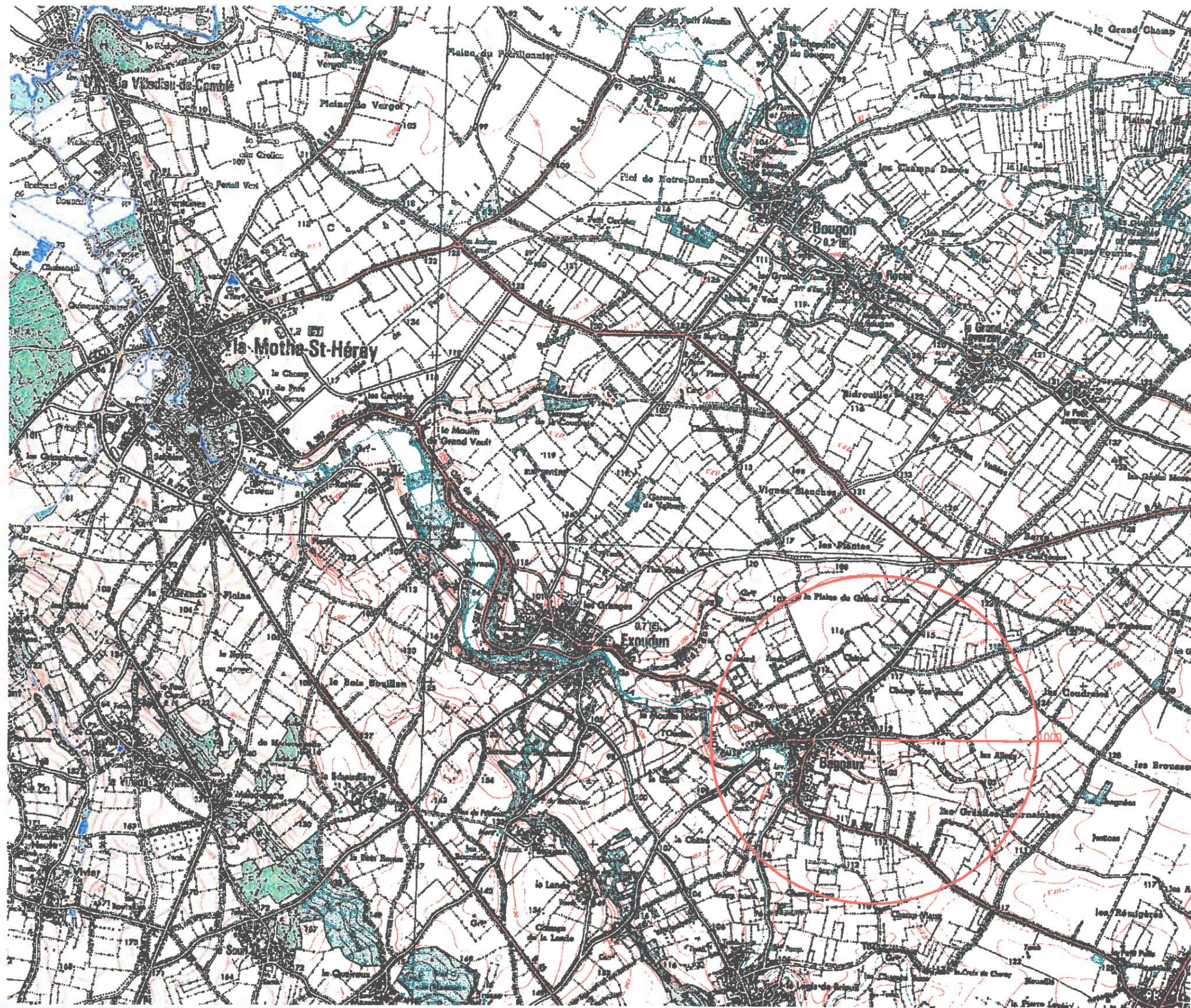
EXOUDUN, comme l'ensemble du département des Deux-Sèvres, se situe en zone vulnérable dans le cadre de la Directive Nitrates.

Le projet de M.BARICAULT est compatible avec ses plans et ses programmes par la mise en œuvre des mesures suivantes :

- gestion des déjections par l'intermédiaire d'un plan d'épandage et d'un prévisionnel de fumure pour les déjections animales.
- raisonnement de la fertilisation azotée d'origine minérale et organique.
- le respect de la couverture des sols nus en hiver.
- la préservation des zones humides en implantant le poulailler dans une parcelle non concernée par ce classement.

Concernant les économies d'eau l'utilisation d'abreuvoirs à pipettes permet de limiter le gaspillage d'eau par les volailles.

ANNEXE 1



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte
SICA HABITAT RURAL
ÉLABORATION DU BÂTIMENT AGRICOLE ET RURAL
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95


AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX-SÈVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

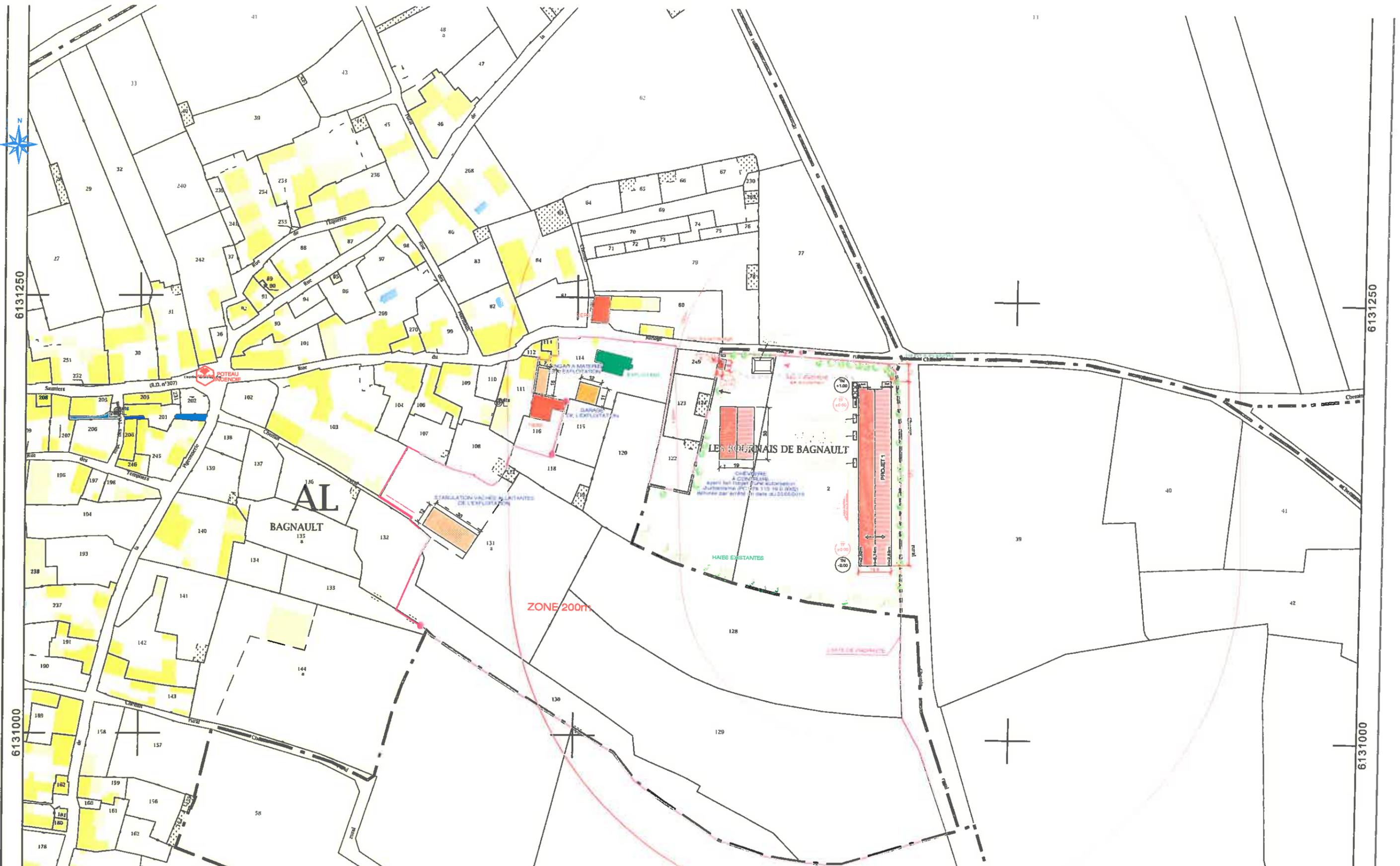
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR UN POULAILLER
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech : 1:25000

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

ech:1/25000

PLAN DE SITUATION

ANNEXE 2



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

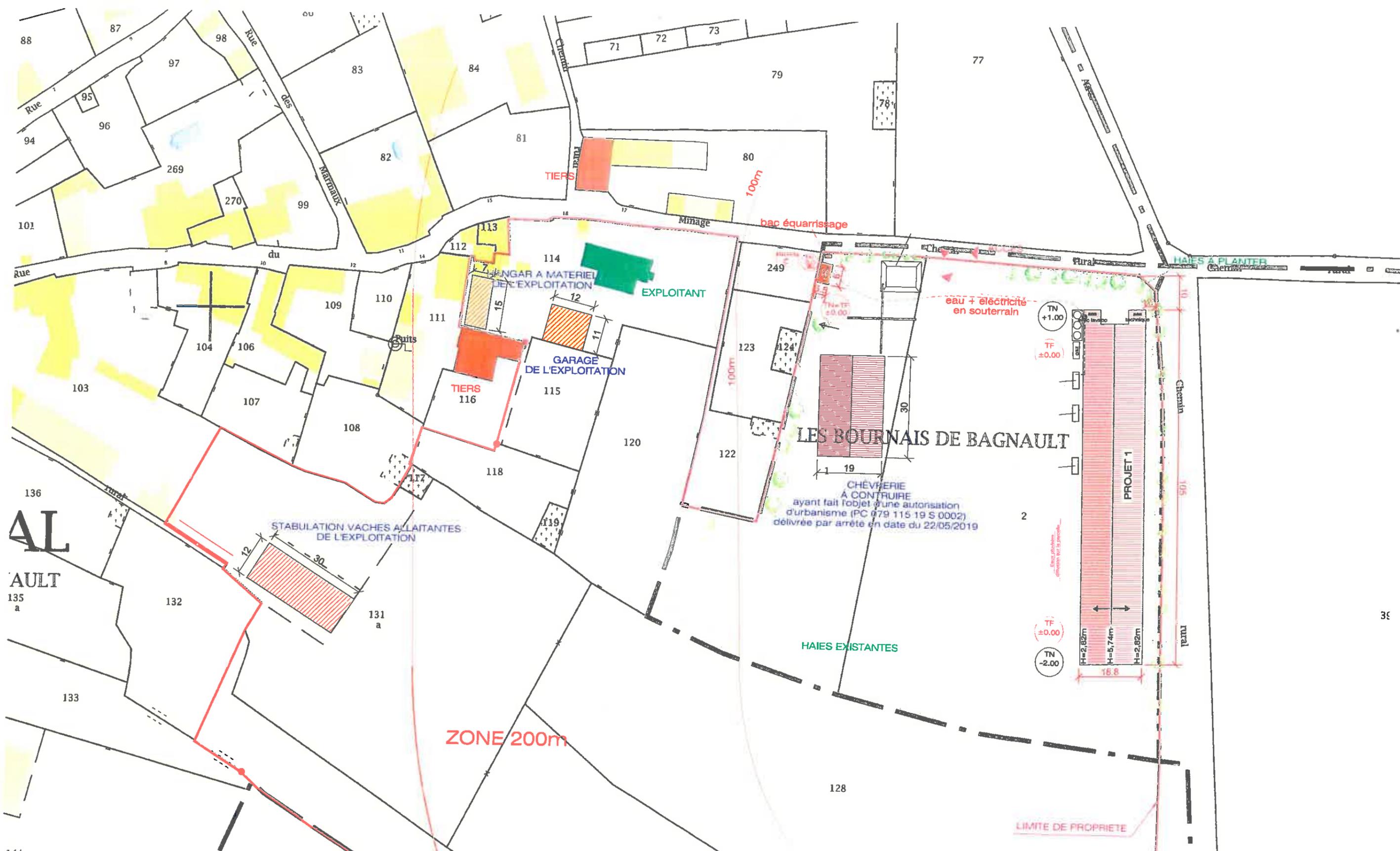
Architecte
SICA HABITAT RURAL
 MAIRIE DE LA LOIRE
 Agence de services agricoles et ruraux
 Directeur rural et aménagement
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95


AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX SEVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech : 1:2000

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

ANNEXE 3



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 81 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTAISE-MARTINE
 DEUX-SEVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech : 1:1000

**Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

ANNEXE 4

MAYRIE D'EXOUDUN

1 Place de la Mairie

79800 EXOUDUN

**ACCUSE RECEPTION DE DEMANDE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

Le Maire d'Exoudun, atteste avoir reçu :

Le : 3 Décembre 2019

De : M Jérôme PIVETEAU Les Ruralies 79231 PRAHECQ Cedex

Pour le Compte de Mr Dany BARICAULT

Domicilié : Bagnault, 79800 Exoudun

Une Demande de Permis de Construire

PC - 079 - 115 -19 - S0004

Ayant pour objet

Construction d'un Poulailier

Surface 1974 m²

Local Technique de 28 m²

Section ZY n° 2

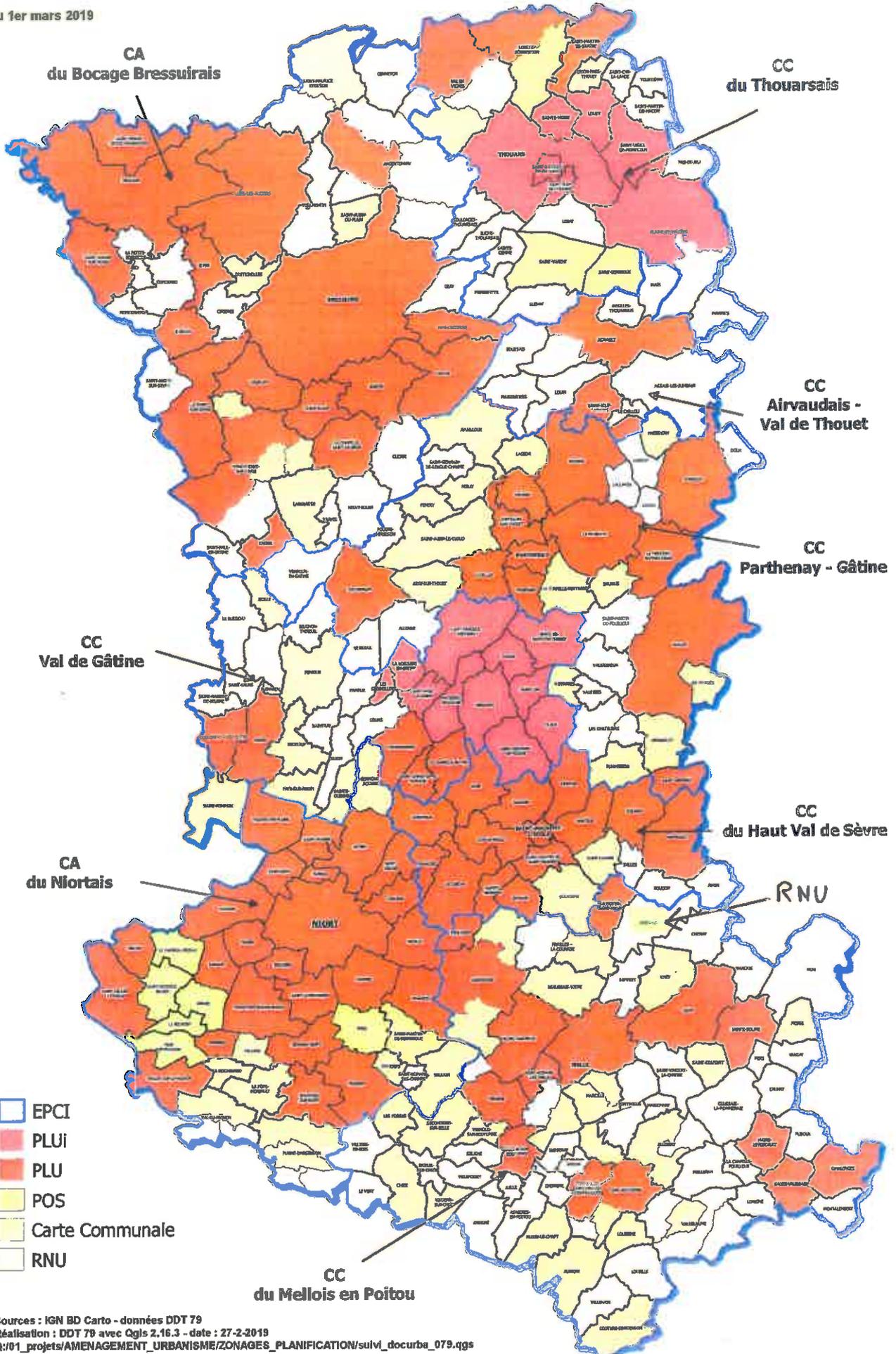
Bagnault

79800 Exoudun

Fait à Exoudun, le 3 Décembre 2019.

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Mr Alain DUPUIS

au 1er mars 2019



Sources : IGN BD Carto - données DDT 79
 Réalisation : DDT 79 avec Qgis 2.16.3 - date : 27-2-2019
 Q:/01_projets/AMENAGEMENT_URBANISME/ZONAGES_PLANIFICATION/su/vi_dcurba_079.qgs

AMÉNAGEMENT ET URBANISME



PRÉFET
DES DEUX-SÈVRES

**ATLAS
79**

ANNEXE 5



Récépissé de dépôt d'une demande de permis de construire ou de permis d'aménager

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS et, si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficiez d'un permis tacite.

- Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :
 - soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
 - soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier;
 - soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.
- Si vous recevez une telle lettre avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.
- Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucun courrier de l'administration ne vous est parvenu à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux¹ après avoir :
 - adressé au maire, en trois exemplaires, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>);
 - affiché sur le terrain ce récépissé sur lequel la mairie a mis son cachet pour attester la date de dépôt;
 - installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet. Vous trouverez le modèle de panneau à la mairie, sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>, ainsi que dans la plupart des magasins de matériaux.
- Attention : le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :
 - dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
 - dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

1 Certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas.

(à remplir par la mairie)

Cachet de la mairie :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC 073/1550004
déposée à la mairie le : 03/11/2019
par : M. Jérôme PIVETEAU pour le compte de
M. Dany BARLEAU
fera l'objet d'un permis tacite à défaut de réponse de l'administration trois mois après
cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du
présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

2 Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.

Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : Il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

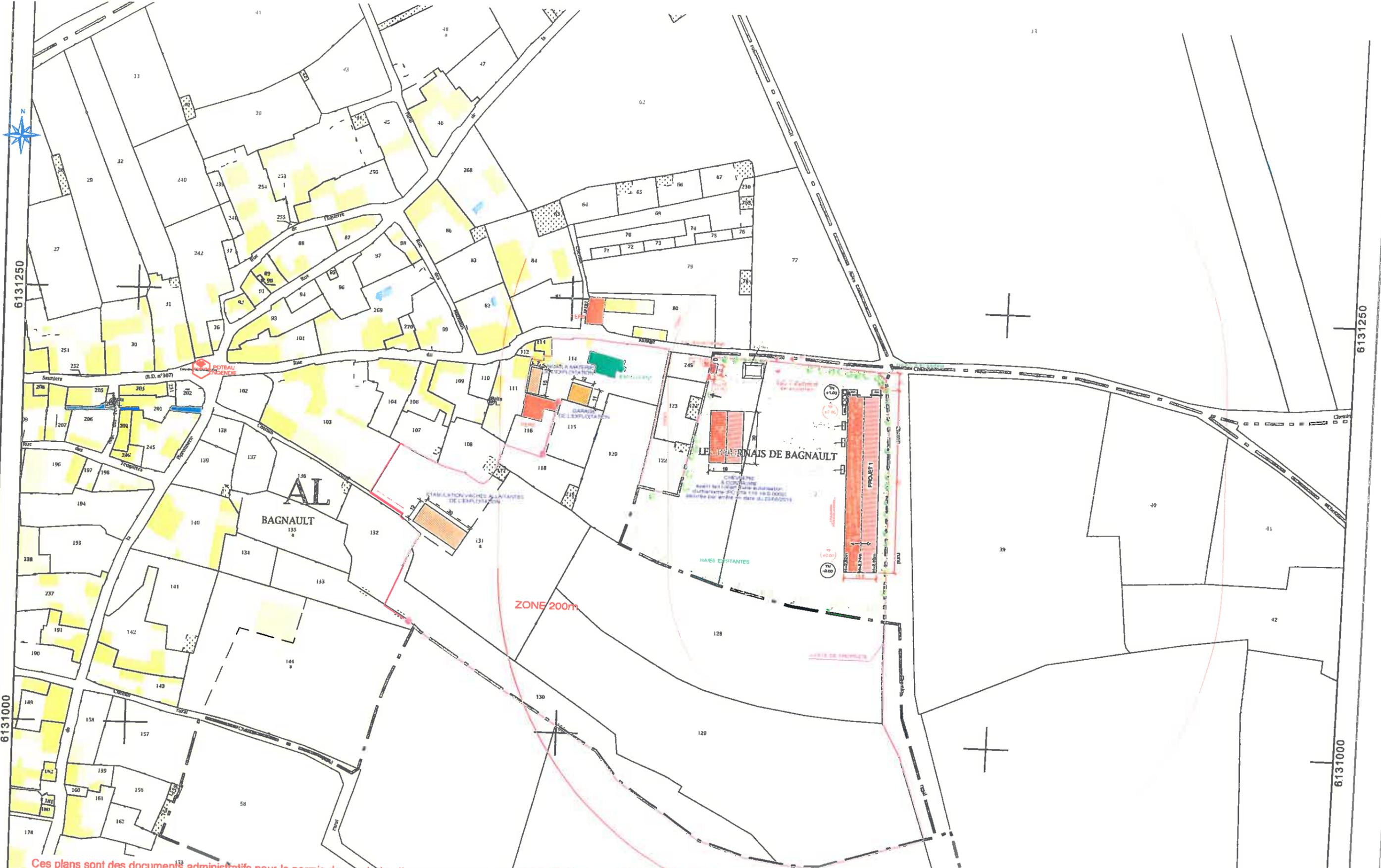


6131250

6131000

6131250

6131000



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRE AGRICOLE
 DES SAOUMES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECOQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref

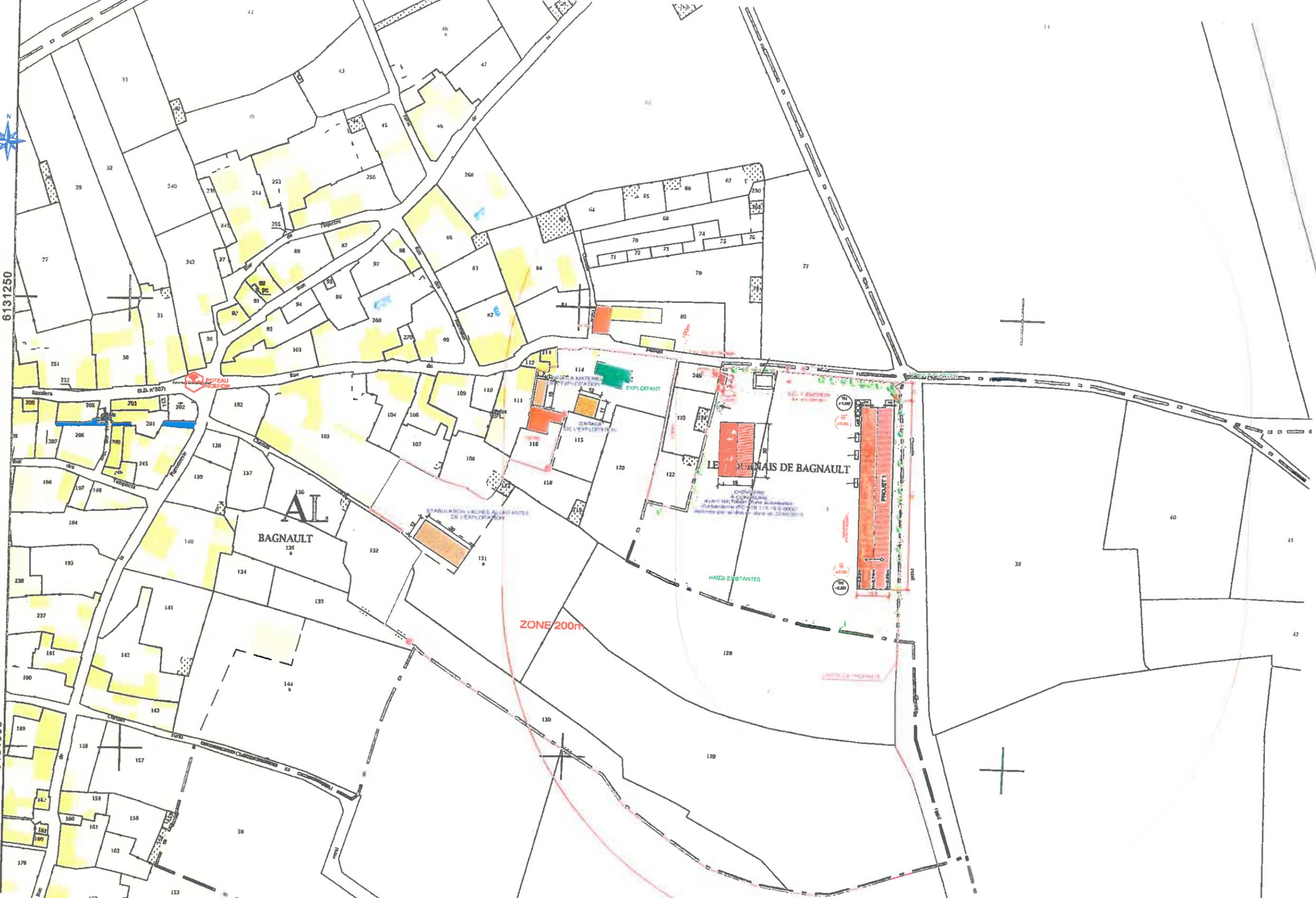
Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

Ech : 1:2000



6131250

6131000



93CC47

st géré par le

.gouv.fr

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet

Architecte **SICA HABITAT RURAL**

9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
DELO-SÈVRES

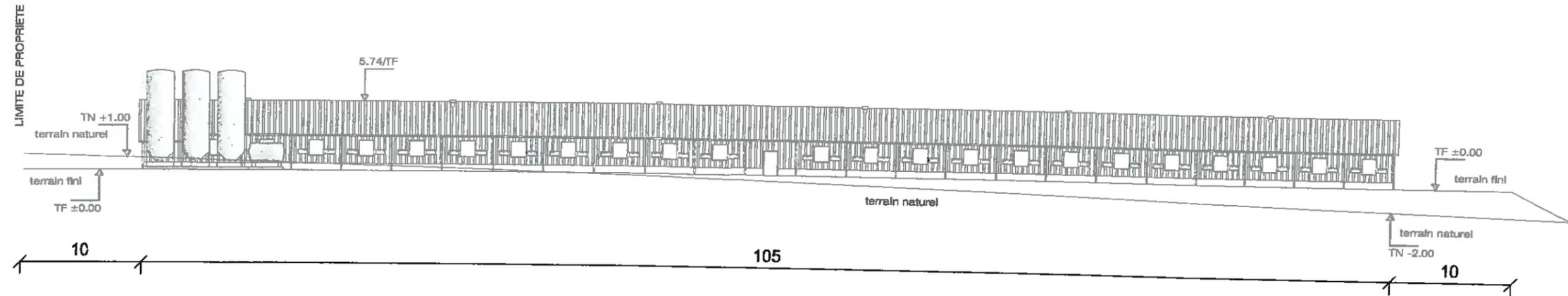
Les Rurales - CS 80004
79231 PRAHECO cedex
Tél: 05 49 77 15 15

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR UN POULAILLER
Bagnault
18 rue du Minage
79800 EXOUDUN
SEPTEMBRE 2019 ref

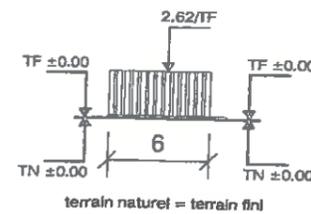
Maître d'ouvrage
BARICAULT DANY
Bagnault
18 rue du Minage
79800 EXOUDUN

Ech : 1:2000

PROFIL PROJET 1



PROFIL PROJET 2



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
INGÉNIEUR DU BÂTIMENT AGRICOLE ET RURAL
 BÉNÉFICIAIRE D'UN DÉCRET D'APPLICATION
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
DÉPARTEMENT D'AGRICULTURE
 DURABLE ET TERRITOIRES
 DE LA SEINE
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECO cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref

Ech : 1:400

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

SICA HABITAT RURAL
 9, rue ANDRE-BROUARD CS 70510
 49105 ANGERS Tél: 02 41 18 61 95
 PAYS DE LA LOIRE 49105 ANGERS
 49105 ANGERS 02 41 18 61 95
INGÉNIEUR DU BÂTIMENT AGRICOLE ET RURAL
 BÉNÉFICIAIRE D'UN DÉCRET D'APPLICATION
 S.M.A. AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000€
 Christian BALLOY Architecte DPLG N°inscription national: 044838

PC 3
PROFILS

Le volet paysager et sa notice

Le projet se situe sur la commune d'Éxoudun, au lieu-dit : Bagnault.

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'élevage de volailles (PROJET 1) et d'un local technique (PROJET 2).

La surface totale couverte projetée est égale à 2002 m².

> EXISTANT

❖ PRESENTATION DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

✓ Situation :

Sur la Commune d'Éxoudun, au lieu-dit Bagnault à l'Est. L'extrait de carte I.G.N. en plan de localisation donne des indications d'environnement éloigné (voie de circulation, etc...).

✓ Paysage :

A l'ouest le village de Bagnault ; de tous les autres côtés le projet est entouré de cultures et de prairies encadrées par des haies bocagères qui délimitent les différentes parcelles environnantes. Les photographies permettent d'apprécier l'ambiance du paysage rapproché.

✓ Accès :

On entre sur la parcelle via la voie communale : « rue du minage ».

❖ PRESENTATION DES BATIMENTS EXISTANTS

✓ IL y a un bâtiment en cours de construction. Le bâtiment sera couvert en fibrociment teinte naturelle, bardage mur enduit et bac acier.

> PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment d'élevage de volailles de 1974 m² et d'un local technique. La surface totale couverte projetée est égale à 2002 m²

Les matériaux utilisés seront choisis afin de respecter l'insertion paysagère.

Les constructions se feront sur les parcelles 000 ZY 1 (local technique) et 000 ZY 2 (poulailler).

❖ INTEGRATION

✓ Implantation et Volumétrie:

Ces bâtiments linéaires se fondront dans ce paysage plat et peu vallonné.

Afin de pouvoir répondre au mieux aux contraintes d'ergonomies de travail, au bien-être des animaux et aux contraintes physiques (orientations, ventilation naturelle, optimisation des terrassements, etc...) et à l'impact sur le paysage de la nouvelle structure nous avons opté pour une implantation dans l'axe nord-sud dans la parcelle.

Le bâtiment sera situé à plus de 100 mètres du tiers le plus proche.

Les volumétries seront simples soit plans de base rectangulaire protégé par des couvertures à deux pans. Les pentes de couvertures sont parentes aux pentes usuelles dans l'architecture rurale locale.

Le point le plus bas du bâtiment est situé à 2.69 m.

Le point le plus haut du bâtiment est situé à 5.74 m.

Hauteur des silos : 8.00 m.

✓ Matériaux et Teintes

Le projet est suffisamment éloigné de toute construction pour pouvoir être traité indépendamment de l'environnement.

Les matériaux et la teinte sont choisis pour leur apparence. La teinte RAL 1019 est la teinte qui correspond le mieux à la teinte de la terre végétale locale.

Ainsi, le bâti projeté se décline comme suit :

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet

▫ Bâtiment volaille : PROJET 1

▫ Soubassement en préfabriqué ton gris.

- Ossature et charpente métalliques gris ombre ral 7022.

- Couverture bac acier laqué gris anthracite ral 7016(pan orienté est et ouest)

- Le corps de façade sera composé d'un bardage en tôle laquée isolée beige gris (RAL 1019) et de fenêtres (favorisant l'accès à la lumière naturelle) accusant la linéarité du bâtiment.

- Pignon, bardage tôle laquée isolée beige gris (RAL 1019) pour le pignon sud et bardage tôle type cascado ton bois naturel pour le pignon nord.

▫ Portails tôle laquée gris beige RAL 7006

- Menuiseries PVC blanc

▫ Local technique : PROJET 2

- Les corps de façade seront composés d'un bardage en tôle laquée isolée beige gris (RAL 1019) semblable au bâtiment volaille.

✓ Végétaux

Environ vingt mètres de haie arbustive seront arrachés dans le cadre de ce projet pour créer l'accès aux bâtiments. Une haie bocagère composée d'essences locales (chêne, charme, aubépine, etc...) sera plantée au coin nord-est de l'unité foncière. La haie jouera avec les saisons et tendra à adoucir la linéarité du bâti en y implantant quelques arbres à hautes tiges persistants et des arbustes de haie de moyenne hauteur. Leurs implantations seront plus ou moins aléatoires et alternées pour adoucir encore la lecture du bâtiment créé. Cette haie est composée des essences suivantes :

- Arbres à hautes tiges persistants : ifs ;

- Haies de tiges moyennes de troènes à feuilles persistantes ;

▫ Compléments en espèces bocagères alternant des buissons à feuilles caduques (noisetier, alisier, sureau, aubépine, etc...) et charmille. A noter que pour éviter l'usage de persistants type conifère, la charmille sera plantée en plus grand nombre car cette espèce marcescente garde son feuillage mort en hiver créant ainsi un écran visuel toute l'année.

> ACCES

Les abords seront stabilisés pour permettre l'accès aux véhicules et au transport de l'alimentation.

> SECURITE INCENDIE

Une borne incendie est présente à 350 mètres à l'ouest du projet au cœur du village. Une réserve incendie de 120m³ conformément à la réglementation en vigueur sera créée à l'entrée du site.

> EAU ET ELECTRICITE

Le bâtiment sera raccordé à l'eau et à l'électricité en souterrain depuis les compteurs situés à l'entrée de l'unité foncière.

> REGLEMENTATION DE L'ELEVAGE

Cet élevage relève des installations classées (ICPE enregistrement). Une déclaration a été déposée en Préfecture (cf. PC 25 en annexe).

Conformément à la réglementation en vigueur, le fumier de la litière très compact produit dans les bâtiments est stocké sous les animaux pendant 2 mois et stocké en bout de champ avant épandage.

Architecte
SICA HABITAT RURAL
9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
Tél: 02 41 18 61 95

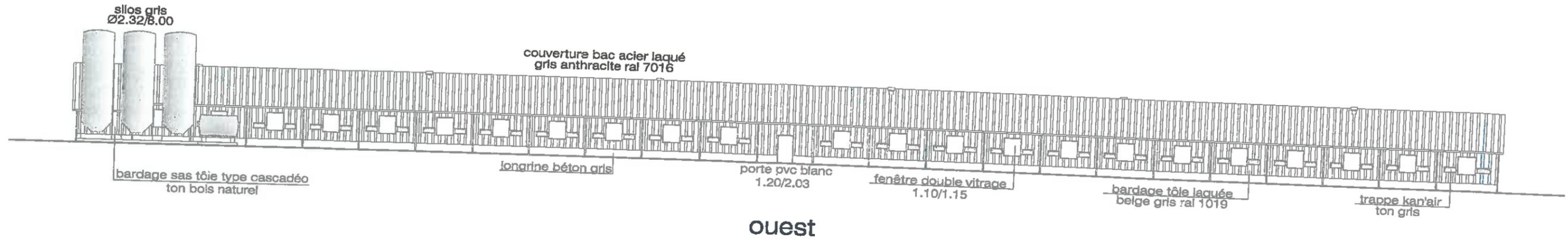

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARTINE
DEUX-SÈVRES
Les Ruralies - CS 80004
79231 PRAHECQ cedex
Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR UN POULAILLER**
Bagnault
18 rue du Minage
79800 EXOUDUN
SEPTEMBRE 2019 ref Ech :

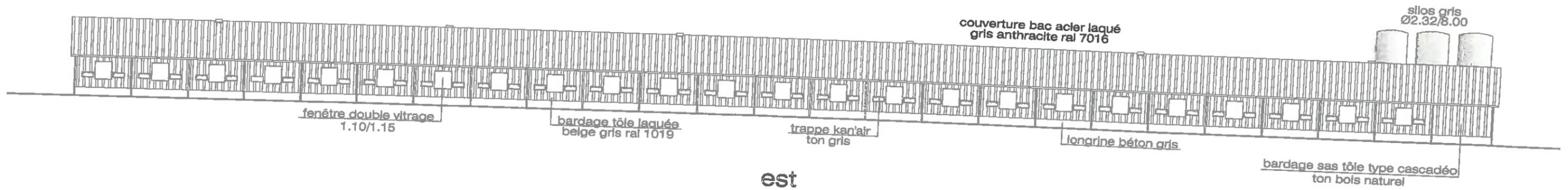
Maître d'ouvrage
BARICAULT DANY
Bagnault
18 rue du Minage
79800 EXOUDUN

PC 4

VOLET PAYSAGER & NOTICE



ouest



est

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX SEVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

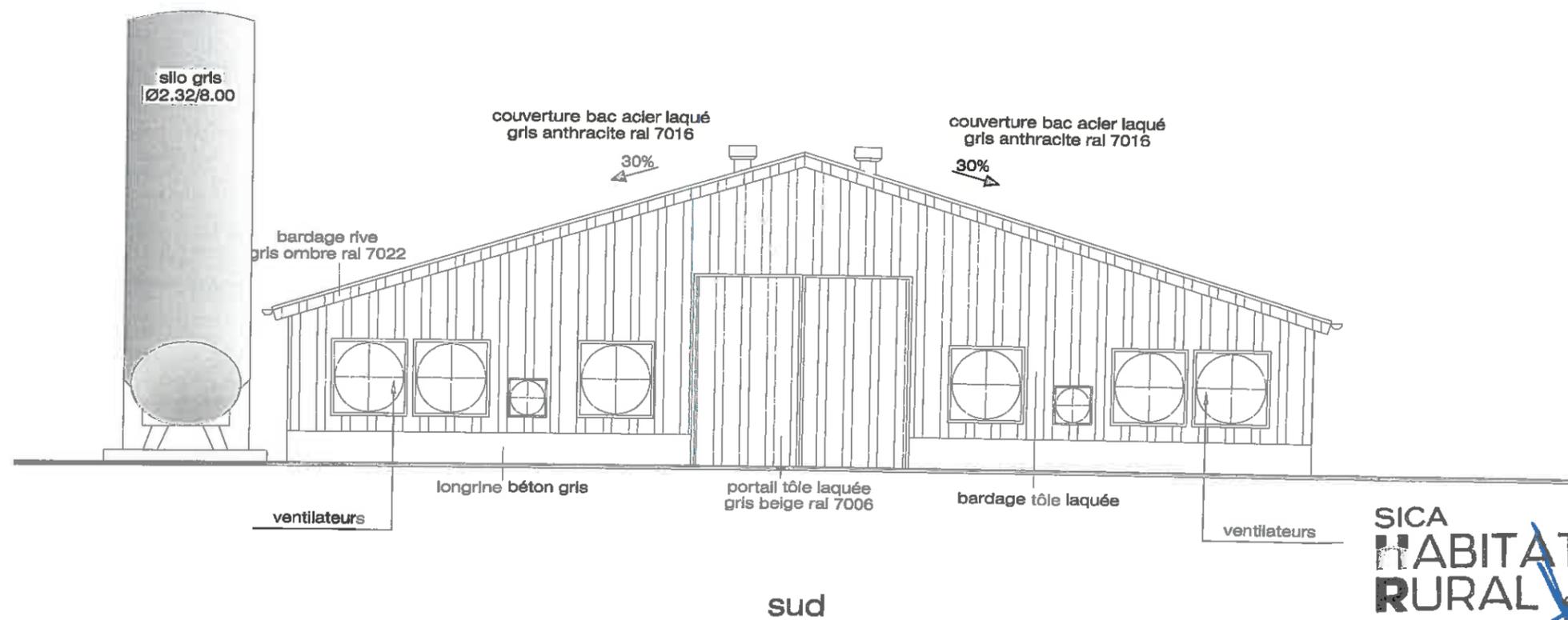
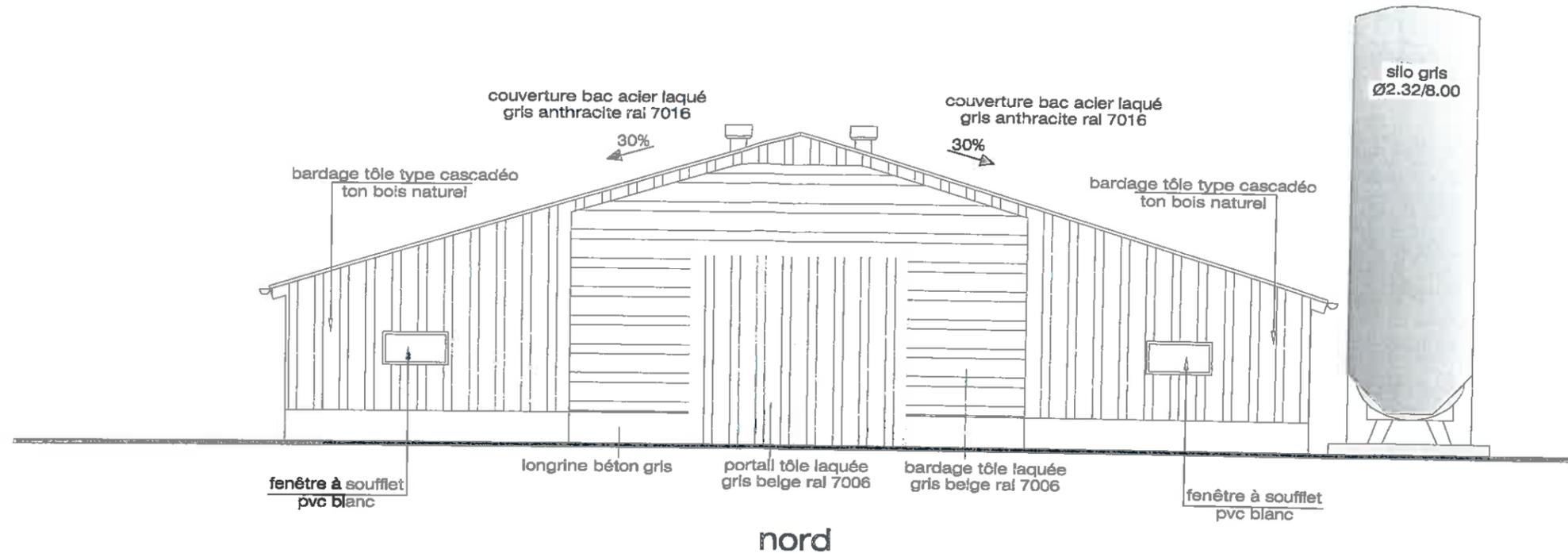
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref

Ech : 1:300

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

SICA HABITAT RURAL
 9, rue ANDRE-BROUARD CS 70510
 49105 ANGERS Tél: 02 41 18 61 95
 INGENIERE DU BÂTIMENT AGRICOLE ET RURAL
 BÂTIMENT RURAL ET PÉRIURBAIN
 R.C.S. ANGERS
 S.I.C.A. AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000€
 Christian BALLOY Architecte DPLG N°inscription national: 044838

PROJET 1 **PC 5**
FAÇADES POULAILLER



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

SICA HABITAT RURAL
 9, rue ANDRÉ-BROUARD CS 70510
 PAYS DE LA LOIRE 49105 ANGERS Tél : 02 41 18 61 95
 MOUCHER & CO BÂTI AGRICOLE ET RURAL
 BÂTIMENT HELP ET REHABILITATION
 S.C.A. AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000€
 Christian BALLOY Architecte DPLG N°inscription national: 044838

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

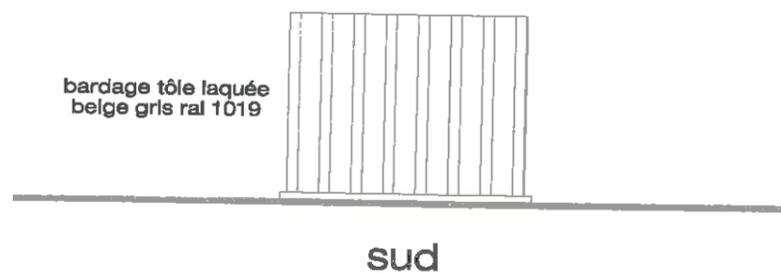
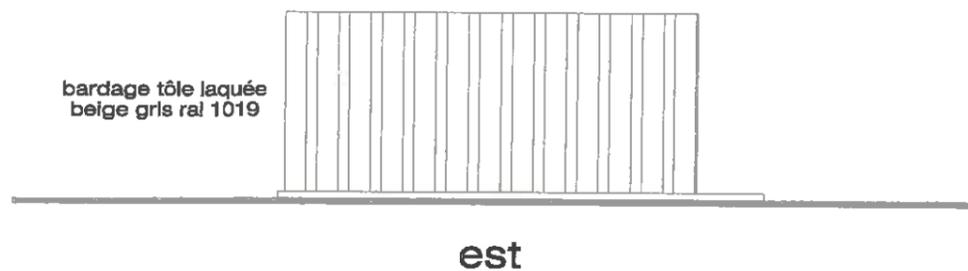
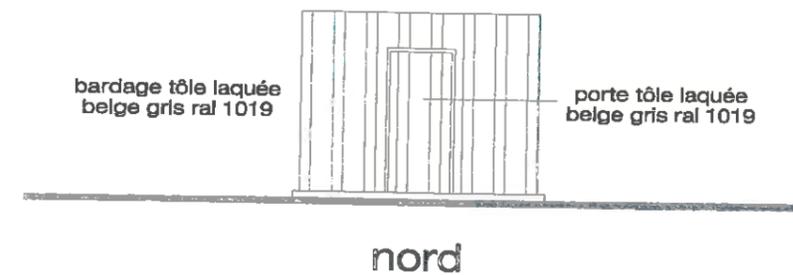
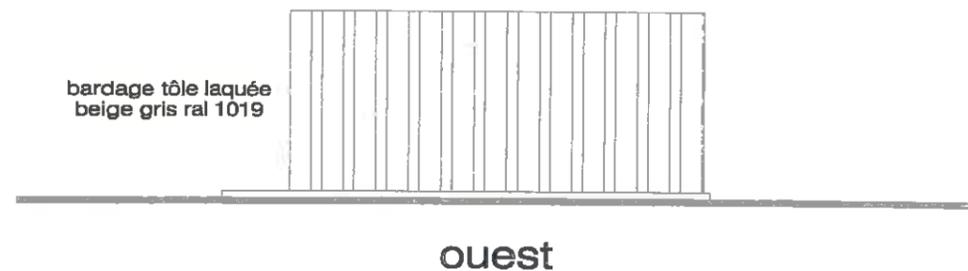
AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX-SÈVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

Ech : 1:100

PROJET 1 **PC 5**
PIGNONS POULAILLER



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte
SICA HABITAT RURAL
INGÉNIEUR DU BÂTI AGRICOLE ET RURAL - BÂTIMENT RUSTIC ET RÉHABILITATION
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95


AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX-SÈVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech : 1:100

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

SICA HABITAT RURAL
 9, rue ANDRÉ-BROUARD CS 70510
 49105 ANGERS Tél: 02 41 18 61 95
 PAYS DE LA LOIRE 80 120 8919 R.C.S. ANGERS
 INGÉNIEUR DU BÂTI AGRICOLE ET RURAL BÂTIMENT RUSTIC ET RÉHABILITATION
 SICA AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000€
 Christian BALLOY Architecte DPLG N°inscription national: 044838

PC 5

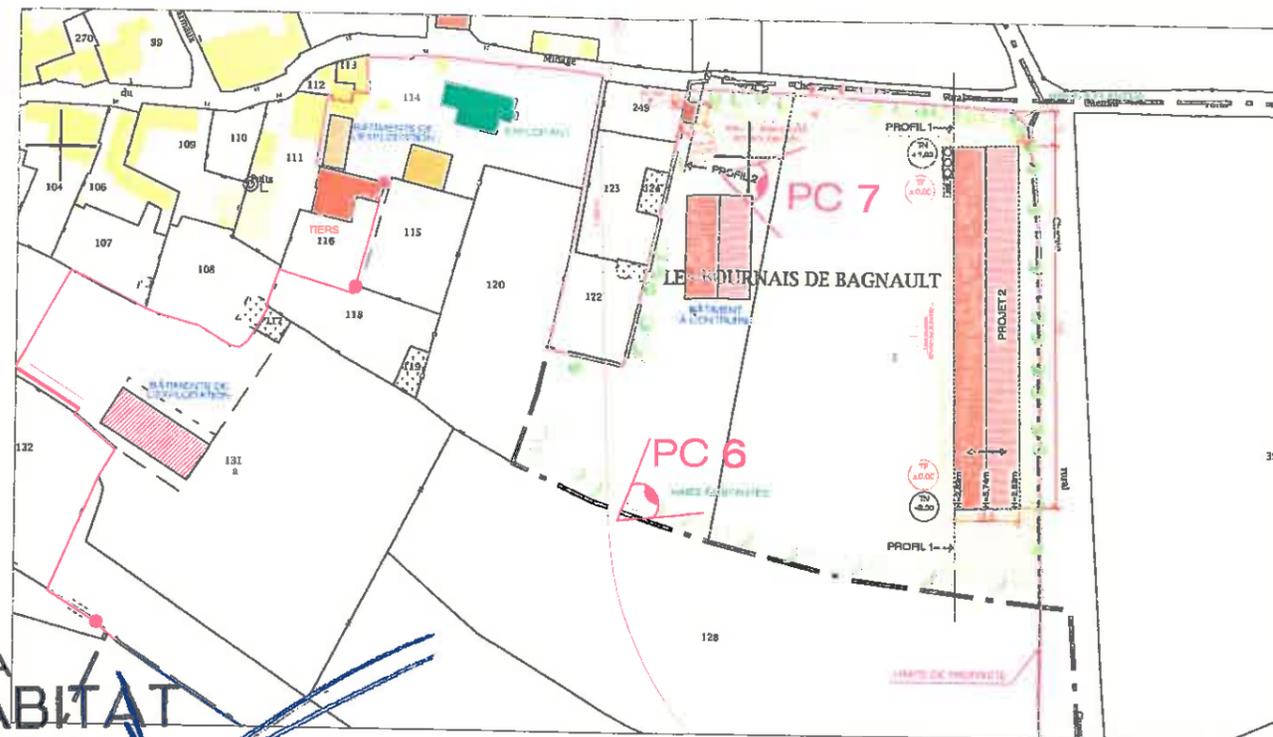
**PROJET 2
 LOCAL TECHNIQUE**



PC 6 Avant travaux



PC 6 Après travaux



SICA HABITAT RURAL
 9, rue ANDRÉ-BROUARD CS 70510
 PAYS DE LA LOIRE 49105 ANGERS Tél : 02 41 18 61 95
 INGENIERE DU BATIMENT RURAL
 BÂTIMENT RURAL ET TERRITOIRE
 Christian BALLOY Architecte DPLG N°inscription national: 044338



PC 7

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX-SÈVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECO cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech :

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

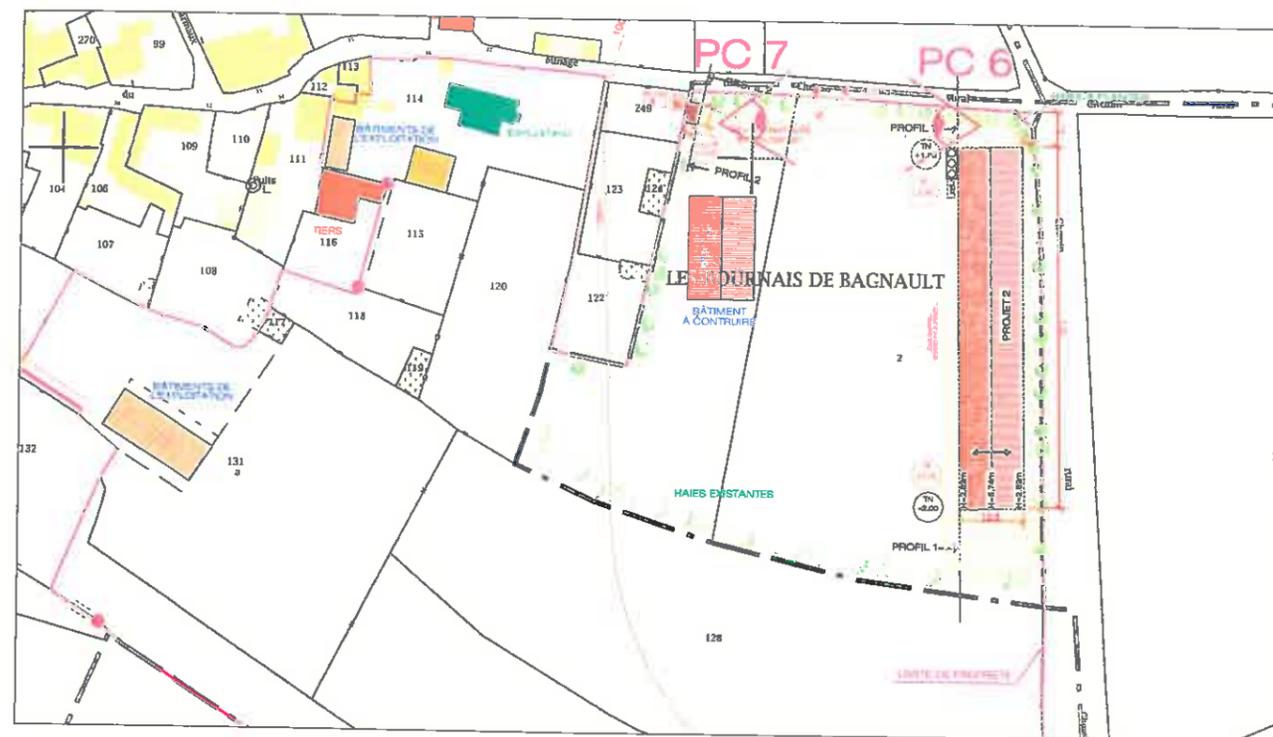
PROJET 1

PC 6 - PC 7

INSERTION - VUE DE PRÈS



PC 6 Avant travaux



PC 6 Après travaux



PC 7

SICA HABITAT RURAL
 PAYS DE LA LOIRE
 601208918 R.C.S. ANGERS
 S.I.C.A. AU CAPITAL SOCIAL DE 10 000€
 Christian BALLOY Architecte DPLG N°inscription national: 044838

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions du projet.

Architecte **SICA HABITAT RURAL**
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARTINE
 DEUX-SÈVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech :

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

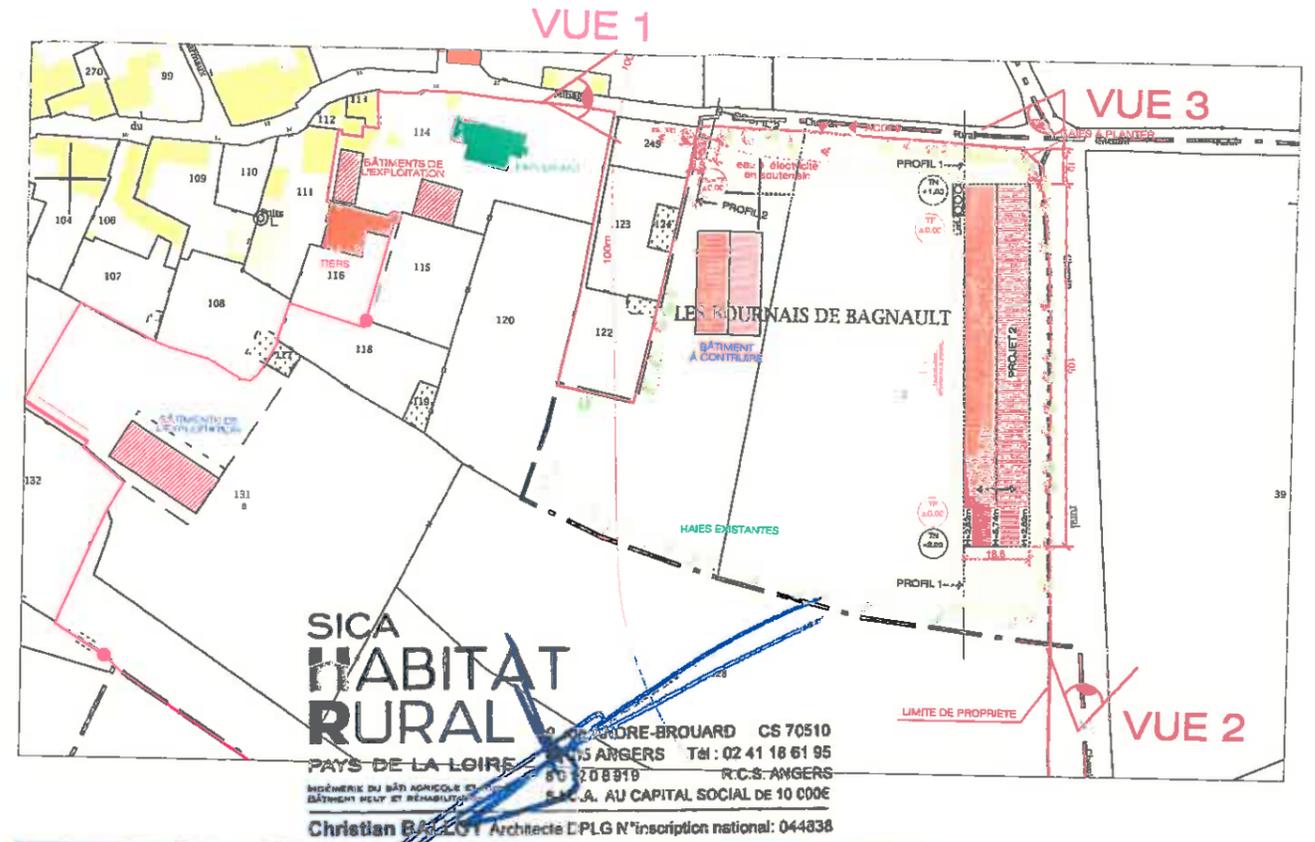
PROJET 2
INSERTION - VUE DE PRÈS
PC 6 - PC 7



VUE 1



VUE 2



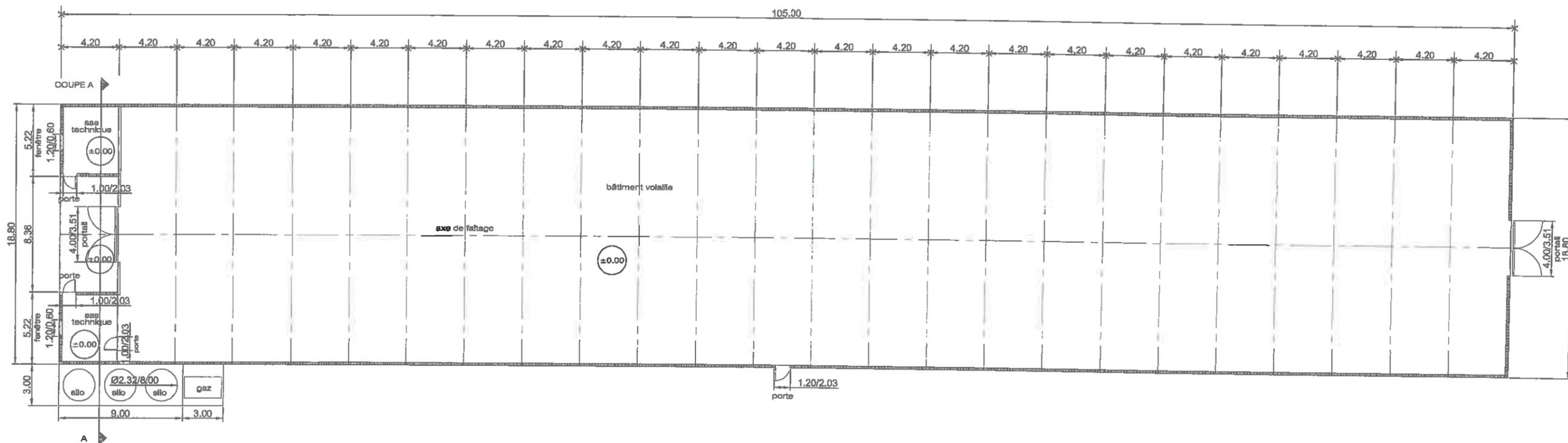
VUE 3

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

<p>Architecte SICA HABITAT RURAL <small>Association de l'habitat rural organisme du bâti agricole et rural Bâtir - Connaître - Réhabiliter</small></p> <p>9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG Tél: 02 41 18 61 95</p>	<p>AGRICULTURES & TERRITOIRES <small>CHAMPIERS D'AGRICULTURE CHARPENTE-MASTRE DEUX-SEVRES</small></p> <p>Les Rurales - CS 80004 79231 PRAHECQ cedex Tél: 05 49 77 15 15</p>	<p>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR UN POULAILLER Bagnault 18 rue du Minage 79800 EXOUDUN</p> <p>SEPTEMBRE 2019 ref Ech :</p>	<p>Maître d'ouvrage BARICAULT DANY Bagnault 18 rue du Minage 79800 EXOUDUN</p>
---	---	--	---

PC 8

PHOTOS LOINTAINES



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte
SICA HABITAT RURAL
MEMBRE DU 1er NIVEAU DE L'INRA
 BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'AMÉNAGEMENT
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

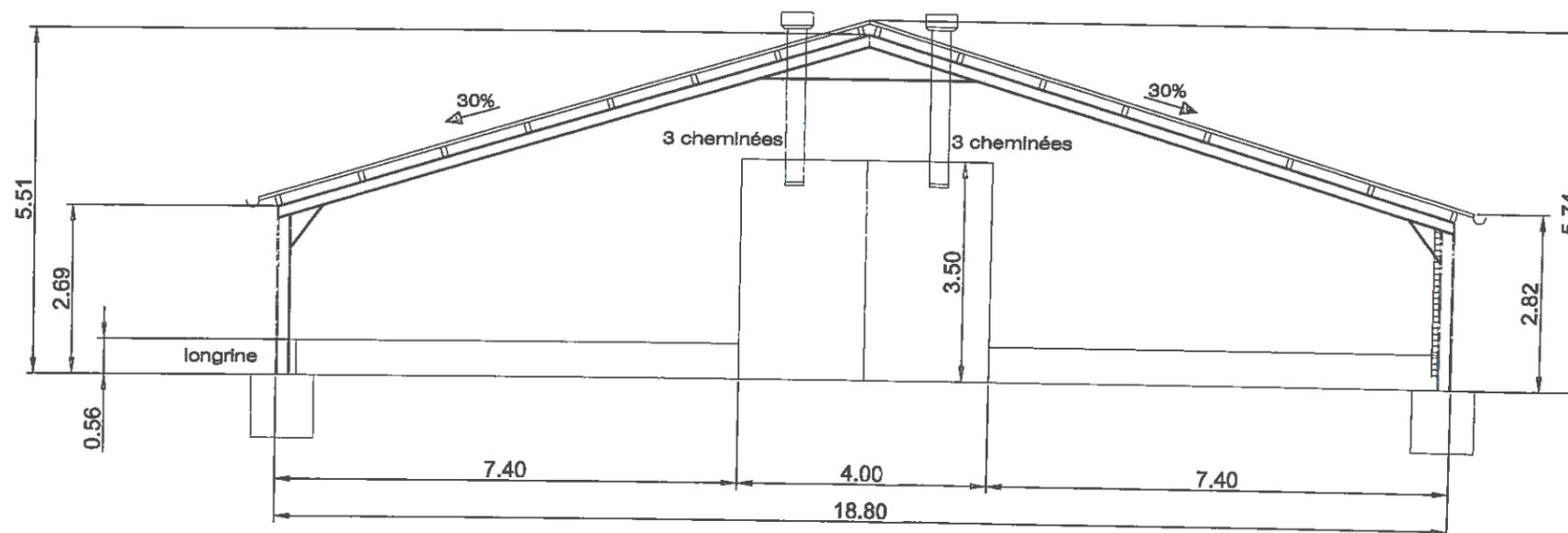
AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX SEVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

Ech : 1:300

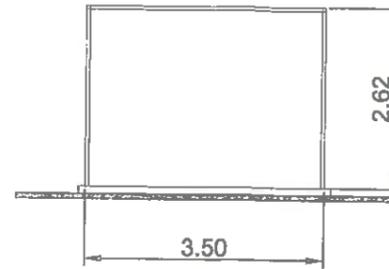
PROJET 1
VUE EN PLAN



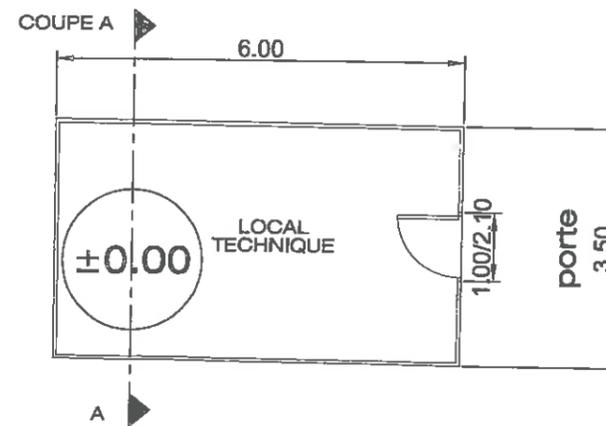
Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

<p>Architecte</p> <p>SICA HABITAT RURAL</p> <p>REGIONS DU NORD-EST, CENTRE ET NORD-OUEST</p> <p>9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG Tél: 02 41 18 81 95</p>	 <p>AGRICULTURES & TERRITOIRES</p> <p>CHAMBRES D'AGRICULTURE CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES</p> <p>Les Rurales - CS 80004 79231 PRAHECQ cedex Tél: 05 49 77 15 15</p>	<p>DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>POUR UN POULAILLER</p> <p>Bagnault 18 rue du Minage 79800 EXOUDUN</p> <p>SEPTEMBRE 2019 ref</p>	<p>Maître d'ouvrage</p> <p>BARICAULT DANY Bagnault 18 rue du Minage 79800 EXOUDUN</p>
		<p>Ech : 1:100</p>	

PROJET 1
COUPE AA



COUPE AA



VUE EN PLAN

Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte
SICA HABITAT RURAL
spécialiste du bâti agricole et rural - structure ACAP et AADAP
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 96


AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEL. SEVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

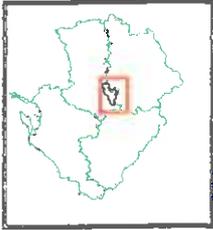
**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref Ech : 1:100

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

PROJET 2

VUE EN PLAN & COUPE

ANNEXE 6



PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY/ LEZAY

Type de zone : 2

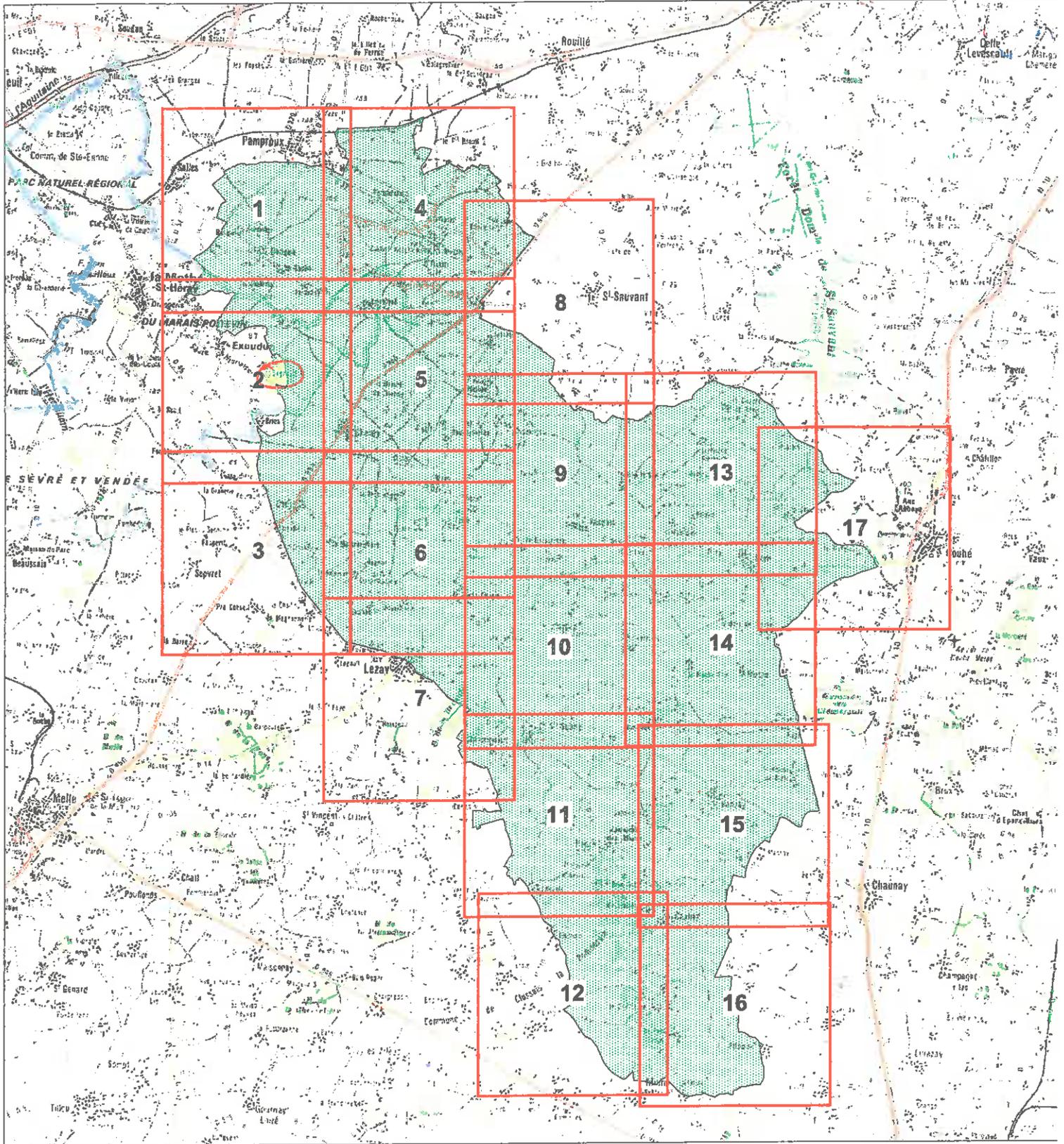
Surface (ha) : 24 650,0

N° ZNIEFF : 0691 001

Echelle au 1/150 000

Carte d'assemblage

Identifiant national : 54001446



 **PROJET ELEVAGE**

IGN SCAN100©IGN Paris-11
Reproduction interdite
Licence n°1999/cubc/16



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5412022 - Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	4
4. DESCRIPTION DU SITE	9
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	11
6. GESTION DU SITE	11

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type

A (ZPS)

1.2 Code du site

FR5412022

1.3 Appellation du site

Plaine de La Mothe-Saint-Héray-Lezay

1.4 Date de compilation

28/02/2001

1.5 Date d'actualisation

02/05/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/03/2019



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038370678>

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : ,04083°

Latitude : 46,28833°

2.2 Superficie totale

24450 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	95 %
86	Vienne	5 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79023	AVON
79042	BOUGON
79060	CAUNAY
79084	CHENAY
79087	CHEY
79095	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE
79115	EXOUDUN
79148	LEZAY
79163	MAIRE-LEVESCAULT
79177	MESSE
79201	PAMPROUX
79205	PERS
79212	PLIBOUX
79230	ROM
79297	SAINTE-SOLINE
86244	SAINT-SAUVANT



79303	SALLES
79336	VANCAIS
79338	VANZAY

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I						Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	A B C D	Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple); P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative »; D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente »; B = « Bonne »; C = « Significative ».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Groupe	Code	Espèce	Nom scientifique	Type	Population présente sur le site				Évaluation du site				
					Taille		Unité	Cat. CIR VP	Qualité des données	A B C D		Glob.	
					Min	Max				Pop.	Cons.		Isol.
B	A338		<i>Lanius collurio</i>	r	90	120	p	P	G	C	B	C	C
B	A023		<i>Nycticorax nycticorax</i>	c	1	5	i	R	G	D			
B	A026		<i>Egretta garzetta</i>	w	1	10	i	P	G	D			
B	A027		<i>Egretta alba</i>	w	5	10	i	R	G	D			
B	A029		<i>Ardea purpurea</i>	c	1	5	i	V	G	D			
B	A030		<i>Ciconia nigra</i>	c	1	5	i	R	G	D			
B	A031		<i>Ciconia ciconia</i>	c	1	5	i	R	G	D			
B	A034		<i>Platalea leucorodia</i>	c	1	5	i	V	G	D			
B	A055		<i>Anas querquedula</i>	r			i	R	M	D			



Date d'édition : 31/05/2019
 Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
<http://data.inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR541202>

B	A133	<i>Burhinus oediceramus</i>	r	60	80	P	C	G	C	B	C	C
B	A136	<i>Charadrius dubius</i>	r			i	R	M	D			
B	A139	<i>Charadrius morinellus</i>	c	1	5	i	R	G	D			
B	A140	<i>Pluvialis apricaria</i>	w	50	1000	i	P	G	C	C	C	C
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	w			i	P	M	D			
B	A142	<i>Vanellus vanellus</i>	r			i	P	G	D			
B	A151	<i>Philomachus pugnax</i>	c	1	10	i	R	G	D			
B	A160	<i>Numenius arquata</i>	r	22	35	p	P	G	C	C	C	C
B	A166	<i>Tringa glareola</i>	c	1	10	i	R	G	D			
B	A193	<i>Sterna hirundo</i>	c	1	10	i	R	M	D			
B	A196	<i>Chidonias hybridus</i>	c	1	5	i	V	G	D			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	w	5	15	i	P	G	D			
B	A222	<i>Asio flammeus</i>	r			i	R	G	D			
B	A224	<i>Caprimulgus europaeus</i>	r	5	10	p	P	G	D			
B	A229	<i>Alcedo atthis</i>	p	1	10	p	R	G	D			
B	A236	<i>Dryocopus martius</i>	p	2	5	p	P	G	D			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	w			i	R	M	D			
B	A246	<i>Lullula arborea</i>	r			i	P	M	D			
B	A255	<i>Anthus campestris</i>	c			i	P	M	D			
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	r	0	2	p	R	G	D			
B	A272	<i>Luscinia svecica</i>	c			i	R	G	D			

* Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.

Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).

Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfeemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsiems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1

km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults =

Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.



- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = $100 > p > 15\%$; B = $15 \geq p > 2\%$; C = $2 \geq p > 0\%$; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce		Population présente sur le site			Motivation										
		Nom scientifique	Cat.	Unité	Taille		Annexe Dir. Hab.	Autres catégories									
					Min	Max		IV	V	A	B	C	D				
B		<i>Falco subbuteo</i>	P	i													
B		<i>Accipiter gentilis</i>	P	i													
B		<i>Perdix perdix</i>	P	i							X						X
B		<i>Coturnix coturnix</i>	P	i													
B		<i>Columba oenas</i>	P	i							X						X
B		<i>Streptopelia turtur</i>	P	i							X						X
B		<i>Otus scops</i>	P	i													
B		<i>Athene noctua</i>	P	p	100	140					X						
B		<i>Upupa epops</i>	P	i							X						X
B		<i>Galerida cristata</i>	P	i							X						X
B		<i>Lanius excubitor</i>	P	i							X						X
B		<i>Saxicola rubetra</i>	R								X						X
B		<i>Locustella naevia</i>	P	i							X						X
B		<i>Lanius senator</i>	R	p	1						X						X
B		<i>Passer montanus</i>	P	i							X						X

* **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



Données issues de la dernière base transmise à la Commission européenne.
Date d'édition : 31/05/2019
<http://mnhn.mnhn.fr/sites/default/files/tables/2000/FER-3-1-2022>

- **Unité :** **i** = individus, **p** = couples, **adults** = Adultes matures, **area** = Superficie en m2, **bfemales** = Femelles reproductrices, **cmales** = Mâles chanteurs, **colonies** = Colonies, **fstems** = Tiges florales, **grids1x1** = Grille 1x1 km, **grids10x10** = Grille 10x10 km, **grids5x5** = Grille 5x5 km, **length** = Longueur en km, **localities** = Stations, **logs** = Nombre de branches, **males** = Mâles, **shoots** = Pousses, **stones** = Cavités rocheuses, **subadults** = Sub-adultes, **trees** = Nombre de troncs, **tuffs** = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) :** **C** = espèce commune, **R** = espèce rare, **V** = espèce très rare, **P** : espèce présente.
- **Motivation :** **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N15 : Autres terres arables	91 %
N19 : Forêts mixtes	1 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

Autres caractéristiques du site

Diversité de milieux au sein de la mosaïque de cultures, persistance de prairies humides et de zones bocagères

Vulnérabilité : L'inventaire « Activités agricoles 1 » a souligné une baisse très significative du nombre d'exploitants agricoles et donc d'exploitations dans les communes de la ZPS, et particulièrement d'exploitations en polyculture-élevage au cours des 40 dernières années.

Ce phénomène a entraîné « mécaniquement » une augmentation de la surface agricole utilisée des exploitations (en 1979, 32 ha en moyenne, 74 ha en 2000 soit multipliée par 2,3 en 20 ans). Dans la même période, les surfaces moyennes des exploitations supérieures à 50 ha ont progressé de 82%.

La taille des parcelles s'est agrandie à l'instar des plaines céréalières intensives comme celle de Niort-Brioux, site d'étude du CNRS de Chizé (Thomas, 2005). Les conséquences directes sont un essor constant des cultures céréalières au dépend des cultures pérennes.

« L'homogénéisation de l'assolement et la diminution rapide des surfaces enherbées entraîne une rétraction de l'habitat favorable préjudiciable à l'ensemble des espèces prioritaires : nidification, alimentation, repos » (Bretagnolle, 2009).

La ZPS dispose encore d'un stock important de surfaces enherbées # 4350 ha en 2009, 21,2 % de la SAU (carte 14 de l'Atlas) # mais dont la nature, la gestion ou la localisation ne sont toutefois pas souvent spécifiquement adaptées aux besoins des espèces d'intérêt communautaire prioritaires.

C'est pourquoi la survie de l'Outarde canepetière et des autres espèces des plaines cultivées dépend du maintien à grande échelle des mesures agro-environnementales.

Ces mesures visent à compenser la diminution voire l'intensification des prairies, ainsi que la perte de diversité paysagère et par voie de conséquence des habitats et de l'alimentation (à base d'invertébrés), liée à l'intensification agricole (augmentation de l'homogénéité parcellaire, disparitions des surfaces "pérennes" : prairies, luzernes, jachères, haies, etc...).

La construction en 2012 de la LGV SEA Tours-Bordeaux, les aménagements fonciers associés, la création de nombreux parcs éoliens en périphérie immédiate de la ZPS (ainsi que des projets à l'intérieur), les projets de plusieurs grandes retenues de substitutions, font partie des projets dont les effets cumulés sont probablement importants sans être pour autant quantifiables séparément et à court terme.

4.2 Qualité et importance

Le site est une des huit zones de plaines à Outarde canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS en ex région Poitou-Charentes. Il s'agit d'une des quatre principales zones de survivance de cette espèce dans le département des Deux-Sèvres. Elle concerne également pour partie la Vienne (2nd site de ce département). Celle-ci abrite ~ 10% des effectifs régionaux.

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A02	Modification des pratiques culturales (y compris la culture perenne de produits forestiers non ligneux : oliviers, vergers, vignes)		I
H	A03.01	Fauche intensive ou intensification		I
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
H	E01.02	Urbanisation discontinue		B
L	C03.02	Production d'énergie solaire		I
M	A08	Fertilisation		I
M	A09	Irrigation		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	C03.03	Production d'énergie éolienne		B
M	D01.04	Voie ferrée, TGV		I
M	E04.01	Bâtiments agricoles, constructions dans le paysage		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture

4.5 Documentation

Lien(s) :



5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : GODS

Adresse : 48 rue Rouget de l'Isle 79000 Niort

Courriel :

Organisation : DREAL

Adresse : 15 rue Arthur Ranc 86000 Poitiers

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui
- Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1535_DOCOB_PLMSHL_20120610.pdf
- Nom :
Lien :
<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/docob-charente-charente-maritime-deux-sevres-a1544.html>
- Nom :
Lien :
http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/1535_ATLAS du DOCOB PLMSHL_20120610.pdf



Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR5400445 - Chaumes d'Avon

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	3
4. DESCRIPTION DU SITE	6
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	7
6. GESTION DU SITE	8

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type 1.2 Code du site 1.3 Appellation du site
B (pSIC/SIC/ZSC) FR5400445 Chaumes d'Avon

1.4 Date de compilation 1.5 Date d'actualisation
30/11/1995 09/08/2017

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Poitou-Charentes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2001



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 04/05/2007

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000243850

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : -,02972°

Latitude : 46,37278°

2.2 Superficie totale

1511 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
54	Poitou-Charentes

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
79	Deux-Sèvres	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
79023	AVON
79042	BOUGON
79115	EXOUDUN
79201	PAMPROUX

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I							Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C			Évaluation globale	
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation			
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et fauchées d'embulissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>	X	450 (29,78 %)		M	A	C	A		A	
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		30 (1,99 %)		M	D					
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets pluriétales et des étages montagnard à alpin</i>		0,33 (0,02 %)		G	D					
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		57,16 (3,78 %)		G	D					
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	0,29 (0,02 %)		G	D					

PF : Forme prioritaire de l'habitat.

- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 >= p > 15 %; B = 15 >= p > 2 %; C = 2 >= p > 0 %.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Groupe	Code	Nom scientifique	Population présente sur le site					Évaluation du site													
			Type	Taille	Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C												
									Min	Max	Pop.	Cons.	Isol.	Glob.							
I	1083	Lycanus cervus	P																		
I	1088	Cerambyx cerdo	P																		



A	1166	<i>Triturus cristatus</i>	P	0	50	I	P	G	C	B	C	C
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	P	150	250	I	V	G	C	B	B	A
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P	DD	D			
M	1308	<i>Barbastella barbastellus</i>	P			i	P	DD	D			
I	6199	<i>Euplegia quadripunctata</i>	p			i	P	DD	D			

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = Individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfeemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstersms = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- Conservation : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- Isolement : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Groupe	Code	Espèce	Population présente sur le site				Motivation						
			Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	
A		<i>Triturus marmoratus</i>			i	P	X			X		X	
A		<i>Alytes obstetricans</i>			i	P	X			X		X	
A		<i>Pelodytes punctatus</i>			i	P				X		X	
A		<i>Bufo calamita</i>			i	P	X			X		X	
A		<i>Hyla arborea</i>			i	P	X			X		X	
B		<i>Pernis apivorus</i>										X	
B		<i>Circus cyaneus</i>										X	
B		<i>Circus pygargus</i>								X		X	



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	2 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	69 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	2 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	14 %

Autres caractéristiques du site

Le plus vaste ensemble régional de pelouses calcicoles mésophiles (Mesobromion) conservées grâce à la présence d'un camp militaire. Le substrat est un calcaire marneux jurassique (Oxfordien et Rauracien) où de petites dépressions dans le relief permettent le développement de faciès plus humides.

Vulnérabilité : L'intérêt biologique du site - tant en ce qui concerne les habitats que les espèces - est dû à la persistance locale d'une agriculture traditionnelle, notamment au sein du camp militaire qui représente plus de la moitié de sa surface : parcelles ceinturées de haies portant des pelouses et prairies naturelles pâturées essentiellement par des bovins. Le double mouvement de déprise (ponctuelle) et d'intensification agricole (globale) observé en périphérie montre à quel point l'équilibre existant encore sur le site est dépendant du statut très particulier conféré par le terrain militaire.

Par ailleurs, à l'extérieur et à l'ouest de celui-ci (la Côte Belet, la Jarousse) un fort contexte de déprise entraîne une densification des pelouses et leur invasion par des fourrés arbustifs, incompatibles avec la richesse orchidologique très élevée de ces secteurs.

4.2 Qualité et importance

Intérêt écosystémique et phytocénotique remarquable par la très grande extension prise par les végétations de pelouses calcicoles mésophiles (Ophryo scolopacis-Caricetum flacca avec passage latéral à des groupements affines au Molinion) et les ourlets thermophiles des Antherico ramosi-Geranietalia sanguinei. Ces pelouses hébergent par ailleurs un cortège très important d'Orchidées (25 taxons recensés), dont certaines très rares au niveau régional.

Intérêt faunistique également très élevé notamment sur le plan herpéto- batrachologique avec une très riche guilda d'amphibiens (présence du Sonneur à ventre jaune).

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		B
H	A02.03	Retournement de prairies		B
H	A08	Fertilisation		I
H	A10.01	Élimination des haies et bosquets ou des broussailles		B



L	E04	Bâtiments, constructions dans le paysage		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		B
H	G04	Usage militaire et trouble civil		B

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	56,2 %
Domaine de l'état	42 %
Autre	1,8 %

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	1,8 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

Le site Natura 2000 "Chaumes d'Avon" est situé dans la partie nord de la ZPS "Plaine de la Mothe Saint Héray-Lezay" (FR5412022).



6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire Régional d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes

Adresse : 44 boulevard Pont Achard 86000 poitiers

Courriel :

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Commune de Pamproux

Adresse : 1 place de président Mendès France 79800 Pamproux

Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom :

Lien :

http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/291_docob-avon_vol synthèse.pdf

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

6.3 Mesures de conservation



PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY (Identifiant national : 540014408)

(ZNIEFF Continentale de type 2)

(Identifiant régional : 06910000)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : J.TERRISSE (LPO), - 540014408, PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY. - INPN, SPN-MNHN Paris, 13P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540014408.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes

Rédacteur(s) : J.TERRISSE (LPO)

Centroïde calculé : 419704°-2158614°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 26/02/2003

Date actuelle d'avis CSRPN : 26/02/2003

Date de première diffusion INPN : 01/01/1900

Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	13
9. SOURCES	13

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Département : Vienne
- Commune : Saint-Sauvant (INSEE : 86244)
- Commune : Rom (INSEE : 79230)
- Commune : Saint-Coutant (INSEE : 79243)
- Commune : Salles (INSEE : 79303)
- Commune : Vançais (INSEE : 79336)
- Commune : Caunay (INSEE : 79060)
- Commune : Plliboux (INSEE : 79212)
- Commune : Rouillé (INSEE : 86213)
- Commune : Pamproux (INSEE : 79201)
- Commune : Pers (INSEE : 79205)
- Commune : Sainte-Soline (INSEE : 79297)
- Commune : Chey (INSEE : 79087)
- Commune : Clussais-la-Pommerai (INSEE : 79095)
- Commune : Bougon (INSEE : 79042)
- Commune : Lezay (INSEE : 79148)
- Commune : Mothe-Saint-Héray (INSEE : 79184)
- Commune : Chenay (INSEE : 79084)
- Commune : Mairé-Levescault (INSEE : 79163)
- Commune : Messé (INSEE : 79177)
- Commune : Vanzay (INSEE : 79338)
- Commune : Avon (INSEE : 79023)
- Commune : Exoudun (INSEE : 79115)

1.2 Superficie

24666,99 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 90

Maximale (mètre): 150

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : [540015617](#) - COTE BELET ET CHAUMES DE GANDOME (Type 1) (Id reg. : 06910726)
- Id nat. : [540014412](#) - DE CHEVAIS AUX RIVIERES (Type 1) (Id reg. : 06910687)
- Id nat. : [540014439](#) - CAMP MILITAIRE D'AVON (Type 1) (Id reg. : 06910660)

1.5 Commentaire général

Paysage d'open-field sur sol argileux ("argiles rouges à Châtaignier") interrompu çà et là par des zones bocagères. Céréaliculture dominante mais système polyculture-élevage encore bien présent localement. Quelques prairies humides et des pelouses calcicoles apportent par ailleurs un peu de diversité à cet ensemble agricole.

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Zone très importante pour l'avifaune de plaine et, tout particulièrement, pour l'Outarde canepetière (2/5 des effectifs nicheurs départementaux), l'Oedicnème criard (entre 20 et 50 couples), les 2 busards gris ; à noter également l'importante population de Pie-grièche écorcheur (50-100 couples) qui fréquente les secteurs bocagers.

INTERET BOTANIQUE :

Pelouse calcicoles marneuses très riches en Orchidées. Prairies hygrophiles à Fritillaire pintade.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Site exceptionnel pour les amphibiens : seule station connue pour les Deux-Sèvres de Sonneur à ventre jaune.

Présence de la plus importante population départementale de Pélodyte ponctué (en site naturel), avec plus de 200 individus. Présence de 7 autres espèces d'amphibiens parmi lesquels le Triton crêté (forte population) et la Rainette arboricole.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Elevage
- Chasse
- Habitat dispersé
- Activités militaires

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Plaine, bassin

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux

Fonctionnels

Complémentaires

- Faunistique
- Amphibiens
- Oiseaux
- Floristique
- Phanérogames

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Périmètre initial refondu et largement étendu se calant désormais sur les contours de la ZPS FR5412022 "Plateau mellois" (prise en compte des dernières données disponibles concernant la répartition de l'Outarde canepetière, enquête 2000).

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pratiques agricoles et pastorales	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Ptéridophytes - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 		<ul style="list-style-type: none"> - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Oiseaux

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	82 <i>Cultures</i>				
	84 <i>Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs</i>				
	81 <i>Prairies améliorées</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34 <i>Pelouses calcicoles sèches et steppes</i>				

6.3 Habitats périphériques

Non renseigné

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Sonneur à ventre jaune	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET				
281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Rainette verte	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET				
252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Péloodyte ponctué	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET				
151	<i>Triturus blasii</i> (De l'Isle, 1862)	Triton de Blasius	Reproduction indéterminée	Informateur : PIERRE GRILLET				
139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Triton crété	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET				
163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Triton marbré	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET				
2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Autour des palombes	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
3571	<i>Alcedo atthis</i> (Linnaeus, 1758)	Martin-pêcheur d'Europe	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		2	5	1995 - 2000
1975	<i>Anas querquedula</i> Linnaeus, 1758	Sarcelle d'été	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
3525	<i>Asio flammeus</i> (Pontoppidan, 1763)	Hibou des marais	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		1	5	1995 - 2000

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
3511	<i>Athene noctua</i> (Scopoli, 1769)	<i>Chouette chevêche</i> , <i>Chevêche d'Athéna</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1998 - 2000
3120	<i>Burhinus oedicronemus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Oedicnème criard</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		20	50	1998 - 2000
3136	<i>Charadrius dubius</i> Scopoli, 1786	<i>Petit Gravelot</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard des roseaux</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		1	5	1995 - 2000
2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard Saint-Martin</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		5	10	1995 - 2000
2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Busard cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		10	20	1995 - 2000
2996	<i>Coturnix coturnix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Caille des blés</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon émerillon</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		5	10	1995 - 2000
2938	<i>Falco peregrinus</i> Tunstall, 1771	<i>Faucon pèlerin</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		1	5	1995 - 2000
2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	<i>Faucon hobereau</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
3807	<i>Lanius collurio</i> Linnaeus, 1758	<i>Pie-grèche écorcheur</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		50	100	1995 - 2000

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
3814	<i>Lanius excubitor</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pie-grièche grise</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
4167	<i>Locustella naevia</i> (Boddaert, 1783)	<i>Locustelle tachetée</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	<i>Milieu noir</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		5	15	1995 - 2000
2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courlis cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
3489	<i>Otus scops</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Hibou petit-duc, Petit-duc scops</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1998 - 2000
4532	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Moineau friquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
2989	<i>Perdix perdix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Perdrix grise</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000
2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Bondrée apivore</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		1	5	1995 - 2000
3161	<i>Pluvialis apricaria</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Pluvier doré</i>	Hivernage, séjour hors de période de reproduction	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES		100	1000	1995 - 2000
3089	<i>Tetrao tetrix</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Outarde canepetière</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES			40	1998 - 2000
3187	<i>Vanellus vanellus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Vanneau huppé</i>	Reproduction certaine ou probable	Bibliographie : DIREN POITOU-CHARENTES				1995 - 2000

Groupes	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Phanérogames	90420	<i>Chamaecyflisus supinus</i> (L.) Link, 1831		Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	92097	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	<i>Orchis vert</i> , <i>Orchis grenouille</i> , <i>Satyron vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	98977	<i>Fritillaria meleagrif</i> L., 1753	<i>Pintade</i> , <i>Fritillaire damier</i> , <i>Fritillaire pintade</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET				
	99390	<i>Galium boreale</i> L., 1753	<i>Gaillet boréal</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JM.VILLALARD				
	99922	<i>Gentiana pneumonanthe</i> L., 1753	<i>Gentiane des marais</i> , <i>Gentiane pulmonaire des marais</i> , <i>Gentiane pneumonanthe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JM.VILLALARD				
	100149	<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	<i>Géranium sanguin</i> , <i>Sanguinaire</i> , <i>Herbe à becquet</i> , <i>Bec de grue</i> ,	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	100710	<i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	<i>Lepture cylindrique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	104155	<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	<i>Jonc à tiges comprimées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	105241	<i>Lathyrus pannonicus</i> (Jacq.) Garcke, 1863	<i>Gesse de Pannonie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon</i> , <i>Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				
	110395	<i>Ophrys fusca</i> Link, 1800	<i>Ophrys brun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE				

Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Informateur :	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
110899	<i>Orchis laxiflora</i> Lam., 1779	<i>Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	JEAN TERRISSE					
110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	JEAN TERRISSE					
122810	<i>Serapias lingua</i> L., 1753	<i>Sérapias langue, Sérapias à languette</i>	Reproduction certaine ou probable	JEAN TERRISSE					
127429	<i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle étalé</i>	Reproduction certaine ou probable	JEAN TERRISSE					

7.2 Espèces autres

Non renseigné

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien)
				Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)	
Oiseaux	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	2676	<i>Falco columbarius</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2679	<i>Falco subbuteo</i> Linnaeus, 1758	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2832	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2878	<i>Circus aeruginosus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
2881	<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2887	<i>Circus pygargus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)	
			Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	
2891	<i>Accipiter gentilis</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)	

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
	2938	<i>Falco peregrinus Tunstall, 1771</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	2989	<i>Perdix perdix (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien)
	2996	<i>Coturnix coturnix (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3089	<i>Tetrax tetrax (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3120	<i>Burhinus oedicnemus (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3136	<i>Charadrius dubius Scopoli, 1786</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3161	<i>Pluvialis apricaria (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3187	<i>Vanellus vanellus (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
	3489	<i>Otus scops (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3511	<i>Athene noctua (Scopoli, 1769)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3525	<i>Asio flammeus (Pontoppidan, 1763)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien) Liste des oiseaux représentés dans le département de la Guyane protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3571	<i>Alcedo atthis (Linnaeus, 1758)</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3807	<i>Lanius collurio Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien) Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3814	<i>Lanius excubitor Linnaeus, 1758</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4167	<i>Locustella naevia (Boddaert, 1783)</i>	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
	4532	<i>Passer montanus</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
Angiospermes	98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	DIREN POITOU-CHARENTES	2001	Fiche d'information : projet de ZPS "Plateau mellois"
Informateur	JEAN TERRISSE		
	JM.VILLALARD		
	PIERRE GRILLET		
	SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ORCHIDOPHILIE (groupe régional)		



COTE BELET ET CHAUMES DE GANDOME (Identifiant national : 540015617)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 06910726)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : J.TERRISSE (LPO), - 540015617, COTE BELET ET CHAUMES DE GANDOME. - INPN, SPN-MNHN Paris, 19P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/540015617.pdf>

Région en charge de la zone : Poitou-Charentes
Rédacteur(s) : J.TERRISSE (LPO)
Centroïde calculé : 417479°-2155720°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 23/11/2001
Date actuelle d'avis CSRPN : 23/11/2001
Date de première diffusion INPN : 01/01/1900
Date de dernière diffusion INPN : 18/06/2014

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	4
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	5
6. HABITATS	5
7. ESPECES	7
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	18
9. SOURCES	19

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Deux-Sèvres
- Commune : Pamproux (INSEE : 79201)
- Commune : Bougon (INSEE : 79042)

1.2 Superficie

432,1 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 89

Maximale (mètre): 119

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

- Id nat. : **540014439** - CAMP MILITAIRE D'AVON (Type 1) (Id reg. : 06910660)
- Id nat. : **540014408** - PLAINE DE LA MOTHE SAINT-HERAY LEZAY (Type 2) (Id reg. : 06910000)

1.5 Commentaire général

Pelouses calcicoles et ourlets et fruticées associés, sur calcaires tendres jurassiques présentant des phases d'engorgement de surface en hiver et au printemps, sur deux coteaux d'expositions variables (nord et sud-est dominantes). Entre les reliefs, ensemble de cultures et de prairies méso-hygrophiles à régime hydrique très contrasté : inondées en hiver et au printemps, sèches en été avec un réseau de mares permanentes et temporaires inter-connectées.

INTERET BOTANIQUE :

Pelouses calcicoles mésophiles à méso-hygrophiles d'une très grande richesse en orchidées (diversité spécifique + population de certaines espèces) : 23 taxons recensés, dont certains très rares ou menacés en Poitou-Charentes - Ophrys frelon (*Ophrys fuciflora*), Ophrys sombre (*Ophrys fusca*), Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*) - ou au niveau départemental - Sérapias langue (*Serapias lingua*) ...

Présence également d'autres espèces rares, notamment du Lepture cylindrique (*Hainardia cylindrica*), Graminée méditerranéenne en limite nord de répartition en France.

Intérêt phytosociologique des pelouses à engorgement hivernal, affines au MOLINION, avec *Ophioglossum vulgatum* (localement abondant), *Lathyrus pannonicus* etc.

Dans les prairies méso-hygrophiles, la présence d'importantes populations de Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) constitue également un élément intéressant.

INTERET BATRACHOLOGIQUE :

Site exceptionnel pour les amphibiens en raison de son étendue et de sa connexion avec les 800ha du terrain militaire d'Avon (attenant à l'est). La présence d'une résurgence assure l'inondation régulière de plusieurs dizaines d'hectares de prairies.

Seule station connue pour les Deux-Sèvres de Sonneur à ventre jaune.

Présence de la plus importante population départementale de Pélodyte ponctué (en site naturel), avec plus de 200 individus.

Présence de 7 autres espèces d'amphibiens parmi lesquels le Triton crêté (forte population) et la Rainette arboricole.

Site menacé par les cultures intensives, les remembrements (un remembrement a déjà eu lieu il y a 3 ans) ainsi qu'un projet de retenue d'eau sur le terrain militaire voisin (quels impacts sur les populations d'amphibiens immédiatement en aval ?). Par ailleurs, la pression de chasse est importante sur ce secteur (impact sur l'avifaune).

Objectifs prioritaires sur les prairies hygrophiles :

- maintien dans son intégralité de la surface en prairies inondables et du fonctionnement hydraulique (sur environ 200ha);
- maintien des mares et du réseau bocager encore en place (en forte diminution depuis le remembrement).

INTERET ORNITHOLOGIQUE :

Nidification du Courlis cendré.

Site de repos et d'alimentation pour de nombreuses espèces en migration ou en hivernage : Bécassine des marais, Oie cendrée, Grue cendrée, Marouette ponctuée...

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Aucune protection
- Site inscrit au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Site inscrit au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC)

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Agriculture
- Sylviculture
- Elevage
- Chasse
- Gestion conservatoire

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Ruisseau, torrent
- Source, résurgence
- Mare, mardelle
- Versant de faible pente

Commentaire sur la géomorphologie

Résurgence intermittente de Fosse Ronde.

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine régional
- Domaine public régional

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Ecologique - Faunistique - Amphibiens - Oiseaux - Floristique - Phanérogames 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Expansion naturelle des crues - Corridor écologique, zone de passages, zone d'échanges - Etapes migratoires, zones de stationnement, dortoirs 	<ul style="list-style-type: none"> - Paysager

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

Fortes modifications du périmètre de 1992 pour intégrer les prairies humides et les mares de la plaine de Gandomé ainsi que les pelouses des chaumes de Gandomé. La délimitation s'appuie tantôt sur les courbes topographiques (Côte Belet), tantôt sur le maillage de haies (plaine de Gandomé), tantôt sur les chemins.

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Mise en eau, submersion, création de plan d'eau	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Modification du fonctionnement hydraulique	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Mises en culture, travaux du sol	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Débroussaillage, suppression des haies et des bosquets, remembrement et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réal
Jachères, abandon provisoire	Intérieur	Indéterminé	Réal
Pâturage	Intérieur	Indéterminé	Réal
Abandons de systèmes culturels et pastoraux, apparition de friches	Intérieur	Indéterminé	Réal
Plantations, semis et travaux connexes	Intérieur	Indéterminé	Réal
Chasse	Intérieur	Indéterminé	Réal
Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public	Intérieur	Indéterminé	Réal

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Réel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Null	Faible	Moyen	Bon
<ul style="list-style-type: none"> - Algues - Autre Faunes - Bryophytes - Lichens - Mammifères - Poissons - Reptiles - Mollusques - Crustacés - Arachnides - Myriapodes - Odonates - Orthoptères - Lépidoptères - Coléoptères - Diptères - Hyménoptères - Autres ordres d'Hexapodes - Hémiptères - Ascomycètes - Basidiomycètes - Autres Fonges 	<ul style="list-style-type: none"> - Oiseaux 		<ul style="list-style-type: none"> - Amphibiens - Phanérogames - Ptéridophytes

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.32 <i>Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides</i>				
	37.3 <i>Prairies humides oligotrophes</i>				
	24.1 <i>Lits des rivières</i>				
	22.1 <i>Eaux douces</i>				

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	34.4 <i>Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles</i>				
	84.2 <i>Bordures de haies</i>				
	83.31 <i>Plantations de conifères</i>				
	83.21 <i>Vignobles</i>				
	38.2 <i>Prairies de fauche de basse altitude</i>				
	31.8 <i>Fourrés</i>				
	82 <i>Cultures</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
	38 <i>Prairies mésophiles</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

aucun commentaire

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
Amphibiens	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Sonneur à ventre jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Rainette verte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	<i>Pélodyte ponctué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
	151	<i>Triturus blasii</i> (De l'Isle, 1862)	<i>Triton de Blasius</i>	Reproduction indéterminée	Informateur : PIERRE GRILLET
	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	<i>Triton crêté</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	<i>Triton marbré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
Oiseaux	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Courlis cendré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
Phanérogames	90420	<i>Chamaecytisus supinus</i> (L.) Link, 1831		Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	92097	<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820	<i>Orchis vert,</i> <i>Orchis grenouille,</i> <i>Satyrium vert</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	<i>Pintade,</i> <i>Fritillaire damier,</i> <i>Fritillaire pintade</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	100149	<i>Geranium sanguineum</i> L., 1753	<i>Géranium sanguin, Sanguinaire, Herbe à becquet, Bec de grue,</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	100710	<i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967	<i>Lepture cylindrique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	104155	<i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762	<i>Jonc à tiges comprimées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	105241	<i>Lathyrus pannonicus</i> (Jacq.) Garcke, 1863	<i>Gesse de Pannonie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110392	<i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802	<i>Ophrys bourdon, Ophrys frelon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110395	<i>Ophrys fusca</i> Link, 1800	<i>Ophrys brun</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110899	<i>Orchis laxiflora</i> Lam., 1779	<i>Orchis à fleurs lâches</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110920	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	<i>Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	122810	<i>Serapias lingua</i> L., 1753	<i>Sérapias langue, Sérapias à langnette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	127429	<i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804	<i>Trèfle étalé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
Amphibiens	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Crapaud commun (Le)</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	<i>Grenouille agile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
	155	<i>Triturus helveticus</i> (Razoumowsky, 1789)	<i>Triton palmé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : PIERRE GRILLET
Phanérogames	79734	<i>Acer campestre</i> L., 1753	<i>Érable champêtre, Acéraitte</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	79816	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) W.T.Aiton, 1789	<i>Orchis homme pendu, Acéras homme pendu, Porte-Homme, Pantine, , Homme-pendu</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	80410	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	<i>Aigremoine, Francomier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	81457	<i>Allium oleraceum</i> L., 1753	<i>Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	81624	<i>Alopecurus bulbosus</i> Gouan, 1762	<i>Vulpin bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	82288	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	<i>Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	86289	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Brachypode penné</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	86490	<i>Briza media</i> L., 1753	<i>Brize intermédiaire, Amourette commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	86601	<i>Bromus erectus</i> Huds., 1762	<i>Brome érigé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	87336	<i>Calamintha clinopodium</i> Benth., 1834	<i>Sariette commune, Grand Basilic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	88538	<i>Carex glauca</i> Scop., 1772	<i>Laïche glauque, Langue-de-pic</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	88752	<i>Carex panicea</i> L., 1753	<i>Laïche millet, Faux Fenouil</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	88916	<i>Carex tomentosa</i> L., 1767	<i>Laïche tomenteuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	89180	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	<i>Carlina commune, Chardon doré</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	89852	<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	<i>Petite centaurée délicate</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	89860	<i>Centaurium umbellatum sensu</i> P.Fourn., 1938	<i>Erythrée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	90905	<i>Chlora perfoliata</i> (L.) L., 1767	<i>Chlorette, Chlore perfoliée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	91274	<i>Cirsium acaule</i> Scop., 1769	<i>Cirse sans tige</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	91422	<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All., 1785	<i>Cirse bulbeux</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	92127	<i>Colchicum autumnale</i> L., 1753	<i>Colchique d'automne, Safran des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	92501	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	<i>Cornouiller sanguin, Sanguine</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	93114	<i>Crepis pulchra</i> L., 1753	<i>Crépide élégante, Crépide jolie</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	94257	<i>Dactylorhiza fuchsii</i> (Druce) Soó, 1962	<i>Orchis de Fuchs, Orchis tacheté des bois, Orchis de Meyer, Orchis des bois</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE (groupe régional)
	94402	<i>Danthonia decumbens</i> (L.) DC., 1805	<i>Danthonie, Sieglingie retombante</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	97699	<i>Euphorbia verrucosa</i> auct. non L., 1753	<i>Euphorbe verruqueuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	97955	<i>Falcaria sioides</i> (Wibel) Asch., 1866	<i>Falcaire de Rivin</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	98334	<i>Festuca lemanii</i> Bastard, 1809	<i>Fétuque de Léman</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	98910	<i>Fraxinus angustifolia</i> Vahl, 1804	<i>Frêne à feuilles étroites</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	99582	<i>Galium verum</i> L., 1753	<i>Gaillet jaune, Caille-lait jaune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	99683	<i>Gaudinia fragilis</i> (L.) P.Beauv., 1812	<i>Gaudinie fragile</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	99828	<i>Genista tinctoria</i> L., 1753	<i>Genêt des teinturiers, Petit Genêt</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	100085	<i>Geranium lucidum</i> L., 1753	<i>Géranium luisant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	100132	<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	<i>Géranium pourpre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	100607	<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br., 1813	<i>Gymnadénie moucheron, Orchis moucheron, Orchis moustique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	102842	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	<i>Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	103608	<i>Inula conyza</i> DC., 1836	<i>Inule conyze, Inule squarreuse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	103648	<i>Inula salicina</i> L., 1753	<i>Inule à feuilles de saule</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	104214	<i>Juncus inflexus</i> L., 1753	<i>Jonc glauque</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	104397	<i>Juniperus communis</i> L., 1753	<i>Genévrier commun, Péteron</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	104516	<i>Knautia arvensis</i> (L.) Coult., 1828	<i>Knautie des champs, Oreille-d'âne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	105201	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	<i>Gesse hérissée, Gesse hirsute</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	105211	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	105502	<i>Leontodon hispidus</i> L., 1753	Liendent hispide	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	105966	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène, Raisin de chien	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	106288	<i>Linum catharticum</i> L., 1753	Lin purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	106370	<i>Listera ovata</i> (L.) R.Br., 1813	Grande Listère	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	106623	<i>Loroglossum hircinum</i> (L.) Rich., 1817	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	107887	<i>Melilotus altissimus</i> Thuill., 1799	Méillot élevé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	109019	<i>Myosotis discolor</i> Pers., 1797	Myosotis bicolore, Myosotis changeant	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	109840	<i>Odontites ruber</i> Gilib., 1782	Odontite rouge	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	138212	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane maritime	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110335	<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Ophrys abeille	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	110345	<i>Ophrys aranifera</i> Huds., 1778	<i>Ophrys araignée,</i> <i>Oiseau-coquet</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110421	<i>Ophrys litigiosa</i> E.G.Camus, 1896	<i>Ophrys verdissant</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE (groupe régional)
	110435	<i>Ophrys muscifera</i> Huds., 1762	<i>Ophrys mouche</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110468	<i>Ophrys scolopax</i> Cav., 1793	<i>Ophrys bécasse</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110914	<i>Orchis mascula</i> (L.) L., 1755	<i>Orchis mâle, Herbe</i> <i>à la couleuvre</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110927	<i>Orchis morio</i> L., 1753	<i>Orchis bouffon</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	110966	<i>Orchis purpurea</i> Huds., 1762	<i>Orchis pourpre,</i> <i>Grivollée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE (groupe régional)
	111012	<i>Orchis ustulata</i> L., 1753	<i>Orchis brûlé</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	111369	<i>Ornithogalum</i> <i>pyrenaicum</i> L., 1753	<i>Ornithogale</i> <i>des Pyrénées</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	111556	<i>Orobanche</i> <i>gracilis</i> Sm., 1798	<i>Orobanche grêle,</i> <i>Orobanche à</i> <i>odeur de Girofle</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	113906	<i>Plantago</i> <i>media</i> L., 1753	<i>Plantain moyen</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	114011	<i>Platanthera bifolia</i> (L.) Rich., 1817	Platanthère à deux feuilles, Platanthère à fleurs blanches	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	114012	<i>Platanthera chlorantha</i> (Custer) Rchb., 1828	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	115900	<i>Primula officinalis</i> Hill, 1765	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	115998	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	116142	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	116392	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	116712	<i>Quercus lanuginosa</i> (Lam.) Thuill., 1799	Chêne pubescent	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	117530	<i>Rhamnus cathartica</i> L., 1753	Nerprun purgatif	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	117616	<i>Rhinanthus minor</i> L., 1756	Petit cocriste, Petit Rhinanthé	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	118073	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	118916	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	118993	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	<i>Rosier bleue, Ronce à fruits bleus, Ronce bleue</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	151082	<i>Salix cinerea</i> var. <i>atrocinerea</i> (Brot.) P.Fourn., 1935	<i>Saule à feuilles d'Olivier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	120685	<i>Salvia pratensis</i> L., 1753	<i>Sauge des prés, Sauge commune</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	121960	<i>Scorzonera humilis</i> L., 1753	<i>Scorsonère des prés, Petit scorsonère, Scorzonère humble</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	122596	<i>Senecio erucifolius</i> L., 1755	<i>Séneçon à feuilles de Roquette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	123037	<i>Seseli montanum</i> L., 1753	<i>Séséli des montagnes</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	123369	<i>Silaus flavescens</i> Bernh., 1800	<i>Silaüs des prés, Cumin des prés</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	123773	<i>Sison amomum</i> L., 1753	<i>Sison, Sison amome, Sison aromatique</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	124346	<i>Sorbus torminalis</i> (L.) Crantz, 1763	<i>Alisier des bois, Alisier torminal, Alouchier</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	124700	<i>Spiranthes autumnalis</i> Rich., 1817	<i>Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE (groupe régional)
	125981	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	<i>Germandrée petit-chêne, Chênette</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources
	126846	<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	<i>Torilis des champs</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	127314	<i>Trifolium fragiferum</i> L., 1753	<i>Trèfle Porte-fraises</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	159879	<i>Ulmus campestris</i> <i>sensu</i> 1	<i>Petit orme, Orme cilié</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	129083	<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	<i>Viorne mancienne</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	129586	<i>Viola hirta</i> L., 1753	<i>Violette hérissée</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
	130518	<i>Xeranthemum foetidum sensu</i> P.Fourn., 1940	<i>Xéranthème fétide</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE
Ptéridophytes	110313	<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	<i>Ophioglosse commun, Langue de serpent, Ophioglosse Langue-de-serpent</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : JEAN TERRISSE

7.3 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de détermination	Réglementation
Amphibiens	139	<i>Triturus cristatus</i> (Laurenti, 1768)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	163	<i>Triturus marmoratus</i> (Latreille, 1800)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	212	<i>Bombina variegata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	252	<i>Pelodytes punctatus</i> (Daudin, 1803)	Déterminante	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	259	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	281	<i>Hyla arborea</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
	310	<i>Rana dalmatina</i> Fitzinger in Bonaparte, 1838	Autre	Directive 92/43/CEE (Directive européenne dite Directive Habitats-Faune-Flore) (lien) Listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français et les modalités de leur protection (lien)
Oiseaux	2576	<i>Numenius arquata</i> (Linnaeus, 1758)	Déterminante	Liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée (lien) Protection et commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire français national (lien)
Angiospermes	98977	<i>Fritillaria meleagris</i> L., 1753	Déterminante	Liste des espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale permanente ou temporaire (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
90420 <i>Chamaecytisus supinus</i> (L.) Link, 1831		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
92097 <i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm., 1820		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
100149 <i>Geranium sanguineum</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
100710 <i>Hainardia cylindrica</i> (Willd.) Greuter, 1967		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
104155 <i>Juncus compressus</i> Jacq., 1762		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE

Espèce	Habitat	Statut(s) biologique(s)	Sources
110392 <i>Ophrys fuciflora</i> (F.W.Schmidt) Moench, 1802		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
110395 <i>Ophrys fusca</i> Link, 1800		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
122810 <i>Serapias lingua</i> L., 1753		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE
127429 <i>Trifolium patens</i> Schreb., 1804		Reproduction certaine ou probable	Informateur JEAN TERRISSE

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Informateur	JEAN TERRISSE		
	PIERRE GRILLET		
	SOCIETE FRANCAISE D'ORCHIDOPHILIE (groupe régional)		

Projet de bâtiment de poulet de chair -

Date 16/05/2019

	N			N-1	N+2	N+3	N+4
	En €	/tonnes Vite	/m²				
		483,648	1,000				
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Prod. vendus de biens France	110 880			113 098	115 360	117 667	120 020
Total Prod. vendus de biens	110 880			113 098	115 360	117 667	120 020
Chiffre d'affaires HT	110 880	0,23	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 880	0,23	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de m.p. & aut.approv.	10 080			10 282	10 487	10 697	10 911
Total Achats M.P. & mdées	10 080	0,02	6,60	10 282	10 487	10 697	10 911
Matières & fourn. non stockées	25 490			26 554	27 667	28 831	30 049
Sous-traitance générale (MO Entretien)	9 150			9 343	9 630	9 721	9 915
Entretien et Réparations	500			510	612	734	881
Assurances	2 340			2 387	2 435	2 483	2 533
Autres CF	2 799			2 855	2 912	2 970	3 030
Divers (Cotisations)	36			36	37	38	39
Total autres achats & ch.ext.	40 325	0,08	32,40	41 685	43 193	44 778	46 447
Amortissements Immobilisations	31 333			31 333	31 333	31 333	31 333
Dotations d'Exploitation	31 333	0,08	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
E.B.E.	60 479	0,13	33,60	61 131	61 890	62 182	62 662
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	81 736	0,17	45,41	83 300	85 013	86 800	88 691
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 142	0,06	16,19	29 797	30 346	30 859	31 328
Intérêts et charges assimilés	-11 950			-11 295	-10 633	-9 935	-9 229
Total Charges Financières	-11 950			-11 295	-10 633	-9 935	-9 229
RESULTAT FINANCIER	-11 950	-0,02	-6,64	-11 295	-10 633	-9 935	-9 229
RESULTAT COURANT	17 192	0,04	9,55	18 503	19 723	20 924	22 100
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 192	0,04	9,55	18 503	19 723	20 924	22 100

	N			N-1	N+2	N+3	N+4
	En €	/tonnes Vite	/m²				
		0,229	61,60				
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Total Ventes de marchandises	110 880			113 098	115 360	117 667	120 020
Pressions reçues H aliments	110 880	0,229	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
Aide H Aliments Vite	110 880	0,229	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
Prod. vendus de biens France	110 880	0,229	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
Total Prod. vendus de biens	110 880	0,229	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
Chiffre d'affaires HT	110 880	0,229	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	110 880	0,229	61,60	113 098	115 360	117 667	120 020
CHARGES D'EXPLOITATION							
Produits similaires	10 080	0,021	6,600	10 282	10 487	10 697	10 911
Achats de m.p. & aut.approv.	10 080	0,021	6,600	10 282	10 487	10 697	10 911
Total Achats M.P. & mdées	10 080	0,021	6,600	10 282	10 487	10 697	10 911
eau	1 575	0,003	0,875	1 654	1 736	1 823	1 914
Electricité	4 294	0,009	2,382	4 445	4 668	4 901	5 146
énergie gaz	10 118	0,021	5,521	10 824	11 155	11 713	12 298
produits de nettoyage/désinfection	2 545	0,005	1,414	2 672	2 806	2 948	3 094
fièvre	6 300	0,013	3,500	6 426	6 555	6 689	6 819
peint équipement	718	0,001	0,399	733	747	762	777
Matières & fourn. non stockées	25 490	0,053	14,161	26 554	27 667	28 831	30 049
aménagement vitales	8 859	0,018	4,577	9 139	9 321	9 507	9 687
ATM	202	0,000	0,112	205	210	214	218
intervention	9 150	0,019	5,069	9 343	9 630	9 721	9 915
entretien construction	500	0,001	0,278	510	612	734	881
entretien matériel et outillage	900	0,001	0,278	910	812	734	681
Entretien et Réparations	2 340	0,005	1,300	2 387	2 435	2 483	2 533
multirisques	2 340	0,005	1,300	2 387	2 435	2 483	2 533
Assurances	36	0,000	0,020	36	37	38	39
cotisation groupement	36	0,000	0,020	36	37	38	39
Divers (Cotisations)	209	0,000	0,118	213	217	222	226
location cuve gaz	2 241	0,005	1,245	2 266	2 332	2 378	2 428
travaux de gestion	348	0,001	0,194	356	363	371	378
aménagement	2 799	0,006	1,555	2 855	2 912	2 970	3 030
Autres CF	50 405	0,104	28,003	51 987	53 680	55 476	57 358
Total autres achats & ch.ext.	50 405	0,104	28,003	51 987	53 680	55 476	57 358
DOT.AMORT.IMMO.CORPOR	31 333	0,06	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
Amortissements Immobilisations	31 333	0,06	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
Dotations d'Exploitation	31 333	0,06	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	81 736	0,17	45,41	83 300	85 013	86 800	88 691
RESULTAT D'EXPLOITATION	29 142	0,06	16,19	29 797	30 346	30 859	31 328
INTERETS SUR LOC	200	0,00		200	200	200	200
INTERETS BANCAIRES Constructions	11 750	0,02		11 095	10 423	9 735	9 029
Intérêts et charges assimilés	11 950	0,02	6,64	11 295	10 633	9 935	9 229
Total Charges Financières	-11 950	-0,02		-11 295	-10 633	-9 935	-9 229
RESULTAT FINANCIER	-11 950	-0,02		-11 295	-10 633	-9 935	-9 229
RESULTAT COURANT	17 192	0,04		18 503	19 723	20 924	22 100
RESULTAT DE L'EXERCICE	17 192	0,04		18 503	19 723	20 924	22 100

	N	N-1	N+2	N+3	N+4
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	60 479	61 131	61 890	62 182	62 662
charges déductibles	22 600	22 600	22 600	22 600	22 600
Impôts et taxes	37 879	37 879	37 879	37 879	37 879
Disponible avant répartition et BSLA	22 611				
Partenaires	22 611	22 611	22 611	22 611	22 611

ANNEXE 7

Projet de bâtiment de poulet de chair -

Date 16/01/2018

Surface utile (m²) 1800

Détail projet

Poste construction :

Bâtiment (coque)	470000
Terrassement	
Maconnerie	
EDF	
Autres	
Total	470 000 €

Poste aménagement intérieur :

Matériel	
Plancher - chaufferie	0
Autres	
Total	0 €

Total : 470 000 € Coût/m² 261,11

Données technico-économiques : PRODUCTION CLASSIQUE

Surface utile du bâtiment (m ²)	1800
---	------

Hypothèse de l'étude

	Hypothèse	Référence OPA - Année 2017	
		100%	66%
Marge Poussins/Aliment (€/m ² /lot)	8,8	8	9,1
Base rotation retenue (lots/an) :	7,0	7,2	7,2
MPA annuel (lots/an) :	61,60 €	57,6	65,52
Densité d'élevage (Nbre anx/m ²) :	22,00		

► **Nombre de volailles mis en place**

Nombre d'animaux facturés	39200
Nombre d'animaux mise en place (2 % inclus)	39984
Mortalité moyenne par lot	4,0%
Nombre d'animaux sortis par lot	38385

► **Commercialisation**

• Type d'animaux produits : **Poulets de chair**

Poids moyen (kg)	1,800
Tonnage commercialisé par lot (kg)	69092
Tonnage commercialisé par annuel(kg)	483646

Point Aides

Aides OPA construction (€/m²) : 0 Soit **0 €**
 Aides Reprise de vifs (€/T)
 Pas inclusion des aides PCAE dans les simulations

**Projet de bâtiment de poulet de chair -
Simulation**

Financements

Autofinancement : 0 €
DONT aides 0 €

Emprunts de : 470 000 € dt 470 000 €

Tx	Durée
2,5%	15

Investissements 470 000 €

Annuités	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Capital	26210	26865	27537	28226	28931
Interets	11750	11095	10423	9735	9029
Total	37960	37960	37960	37960	37960

Financement du BFR **10 000 €**

200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
-------	-------	-------	-------	-------

Amortissements Linéaire	Val amort	Durée	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Constructions	470 000 €	15	31 333 €	31 333 €	31 333 €	31 333 €	31 333 €
Matériel	0 €	15	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	470 000 €		31 333 €	31 333 €	31 333 €	31 333 €	31 333 €
Contrôle	0 €						

Date 16/01/2016

Projet de bâtiment de poulet de chair -

Date

16/01/2018

Charges variables et fixes (source Chambre d'Agriculture de Grand Ouest) 2014

	Charges par m ² /lot	Charges par m ² /an	Charges annuel
Eau	0,125 €	0,875 €	1 575,0 €
Electricité	0,336 €	2,352 €	4 233,6 €
Désinfection	0,202 €	1,414 €	2 545,2 €
Chauffage	0,803 €	Consommation	10 117,8 €
		Location cuve	208,8 €
Litière	0,500 €	3,500 €	6 300,0 €
Assurance		1,300 €	2 340,0 €
Main d'œuvre enlèvement	0,711 €	4,977 €	8 958,6 €
Frais vétérinaire	0,800 €	5,600 €	10 080,0 €
Frais de gestion		1,245 €	2 241,0 €
Entretien réparations		0,278 €	500,0 €
Environnement		0,194 €	349,2 €
ATM	0,016 €	0,112 €	201,5 €
Divers (petit équipement)	0,057 €	0,399 €	718,2 €
Intervention			
Location matériel			
Cotisation groupement	0,003 €	0,020 €	35,7 €
Compensation charge litière - produit effluent (azote)			0,0 €
	3,553 €	28,003 €	50 404,60 €

Données enquêtes avicoles

Données OPA

ATM pour 1000 animaux livrés

Poulets classiques 0,72

Dindes classiques 4,6

Projet de bâtiment de poulet de chair -

Chiffres-clés

Surface Bâtiment (m²) : 1800

Investissements

Poste construction :	470 000 €
Poste aménagement intérieur :	0 €
TOTAUX	470 000 €

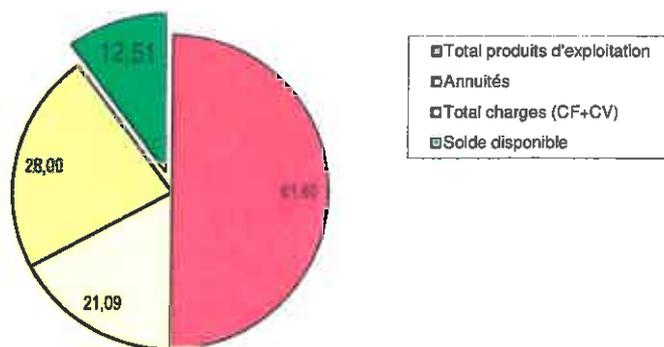
Données technico-économiques

Marge Poussins/Aliment (€/m ² /lot)	8,8
Base rotation retenue (lots/an)	7
Nombre d'animaux sortis par lot	38385
Poids moyen (kg)	1,8

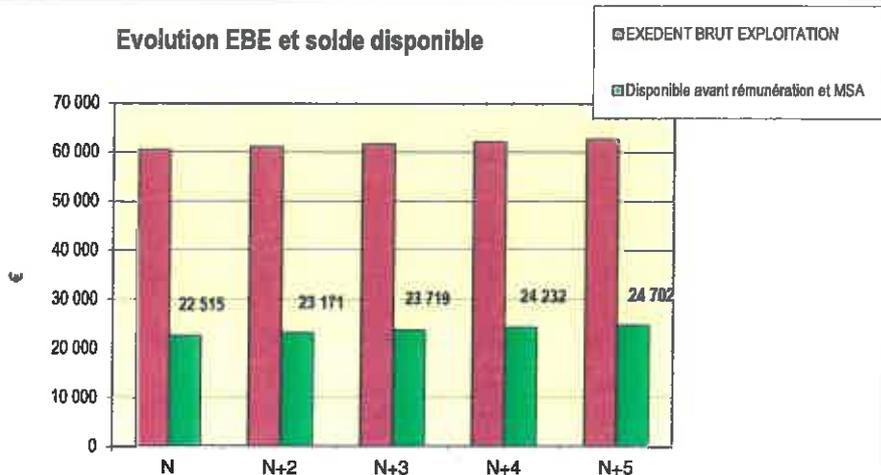
Financement

Emprunts	470 000 €
Taux	2,50%
Durée	15

Résultat projet (€ / m²) - Année N



Evolution EBE et solde disponible



	€/m ²	€
Total produits d'exploitation	61,60	110 880
Annuités	21,09	37960,2343
Total charges (CF+CV)	28,00	50 405
Solde disponible	12,51	22 515

	N	N+2	N+3	N+4	N+5
EXEDENT BRUT EXPLOITATION	60 475	61 131	61 680	62 192	62 662
Disponibles avant rémunération et MS	22 515	23 171	23 719	24 232	24 702

Projet de bâtiment NEUF de DINDE de chair -

Date 16/01/2018

Surface utile (m²) 1800

Détail projet

Poste construction :

0

470 000 €

0

0 €

Total : 470 000 €

Coût/m ²	281,11
---------------------	--------

Données technico-économiques : PRODUCTION CLASSIQUE

Surface utile du bâtiment (m ²)	1800
---	------

Hypothèse de l'étude

	Hypothèse	Référence OPA - Année 2017	
		100%	66%
Marge Poussins/Aliment (€/m ² /lot)	25,7	23,9	25,9
Base rotation retenue (lots/an) :	2,5		
MPA annuel (lots/an) :	64,25 €		
Densité d'élevage (Nbre anx/m ²) :	7,50		

► Nombre de volailles mis en place

Nombre d'animaux facturés	13500
Nombre d'animaux mise en place (2 % inclus)	13770
Mortalité moyenne par lot	6,0% 826
Nombre d'animaux sortis par lot	12944

► Commercialisation

- Type d'animaux produits : **Dindes de chair**

Poids moyen Dinde (kg)	6,800
Poids moyen Dindons (kg)	14,300
Poids moyen (kg)	10,525
Tonnage commercialisé par lot (kg)	136557
Tonnage commercialisé par annuel(kg)	341393

Point Aides

Aides OPA construction (€/m²) : Soit **0 €**
 Aides Reprise de vifs (€/T)
 Pas inclusion des aides PCAE dans les simulations

**Projet de bâtiment NEUF de DINDE de chair -
Simulation**

Financements

Autofinancement : 0 €
DONT aides 0 €

Emprunts de : 470 000 € dt 470 000 €

Tx	Durée
2,5%	15

Investissements 470 000 €

Annuités	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Capital	25210	26865	27537	28226	28931
Interets	11750	11095	10423	9735	9029
Total	37960	37960	37960	37960	37960

Financement du BFR 10 000 €

200 €	200 €	200 €	200 €	200 €
-------	-------	-------	-------	-------

Amortissements Linéaire	Val amort	Durée	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Constructions	470 000 €	15	31 333 €	31 333 €	31 333 €	31 333 €	31 333 €
Matériel	0 €	15	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	470 000 €		31 333 €				
Contrôle	0 €						

Date 16/01/2018

Projet de bâtiment NEUF de DINDE de chair -

Date 10/01/2018

	N			N+1	N+2	N+3	N+4
	En €	/tonnes Vi&S	/m²				
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Prod. vendue de biens France	115 650			117 963	120 322	122 729	125 183
Total Prod. vendue de biens	115 650			117 963	120 322	122 729	125 183
Chiffre d'affaires HT	115 650	0,34	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	115 650	0,34	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
CHARGES D'EXPLOITATION							
Achats de m.p. & aut.approv.	13 050			13 311	13 577	13 849	14 126
Total Achats M.P. & m&des	13 050	0,04	7,25	13 311	13 577	13 849	14 126
Matières & fourn. non stockées	28 800			29 903	31 053	32 255	33 509
Sous-traitance générale (MO Enlèvement)	5 981			6 101	6 223	6 347	6 474
Entretien et Réparations	500			510	612	734	881
Assurances	3 287			3 353	3 420	3 488	3 558
Autres CF	3 798			3 874	3 951	4 030	4 111
Divers (Cotisations)	36			36	37	38	39
Total autres achats & ch&xt.	42 402	0,12	23,55	43 776	45 287	46 893	48 579
Amortissements immobilisations	31 333			31 333	31 333	31 333	31 333
Dotations d'Exploitation	31 333	0,09	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
E.B.E	60 198	0,18	33,44	60 876	61 448	61 987	62 485
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	86 785	0,25	48,21	88 421	90 207	92 075	94 032
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 865	0,08	16,04	29 542	30 115	30 654	31 152
Intérêts et charges assimilés	-11 950			-11 295	-10 623	-9 935	-9 229
Total Charges Financières	-11 950			-11 295	-10 623	-9 935	-9 229
RESULTAT FINANCIER	-11 950	-0,04	-6,64	-11 295	-10 623	-9 935	-9 229
RESULTAT COURANT	16 915	0,05	9,40	18 248	19 492	20 719	21 923
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 915	0,05	9,40	18 248	19 492	20 719	21 923

	N			N+1	N+2	N+3	N+4
	En €	/tonnes Vi&S	/m²				
PRODUITS D'EXPLOITATION							
Total Ventes de marchandises							
Prestations reçues H aliments	115 650	0,339	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
Aide H Aliments Vi&S							
Prod. vendue de biens France	115 650	0,339	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
Total Prod. vendue de biens	115 650	0,339	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
Chiffre d'affaires HT	115 650	0,339	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	115 650	0,339	64,25	117 963	120 322	122 729	125 183
CHARGES D'EXPLOITATION							
Produits sanitaires	13 050	0,038	7,250	13 311	13 577	13 849	14 126
Achats de m.p. & aut.approv.	13 050	0,038	7,250	13 311	13 577	13 849	14 126
Total Achats M.P. & m&des	13 050	0,038	7,250	13 311	13 577	13 849	14 126
eau	1 350	0,004	0,750	1 418	1 488	1 563	1 641
électricité	4 050	0,012	2,250	4 233	4 465	4 698	4 933
énergie gaz	9 500	0,029	5,500	10 395	10 915	11 460	12 034
produits de nettoyage/désinfection	2 250	0,007	1,250	2 363	2 481	2 605	2 735
lubrifiants	9 000	0,026	5,000	9 180	9 364	9 551	9 742
petit équipement	2 250	0,007	1,250	2 285	2 341	2 398	2 435
Matières & fourn. non stockées	28 800	0,084	16,000	29 903	31 053	32 255	33 509
enlèvement déchets	5 923	0,017	3,235	6 039	6 059	6 179	6 303
ATM	158	0,000	0,088	162	165	168	171
intervention							
location matériel							
Sous-traitance générale	5 981	0,018	3,323	6 101	6 223	6 347	6 474
entretien construction							
entretien matériel et outillages	500	0,001	0,278	510	612	734	881
Entretien et Réparations	500	0,001	0,278	510	612	734	881
multirisques	3 287	0,010	1,826	3 353	3 420	3 488	3 558
Assurances	3 287	0,010	1,826	3 353	3 420	3 488	3 558
cotisation groupement	36	0,000	0,020	36	37	38	39
Divers (Cotisation)	36	0,000	0,020	36	37	38	39
location cuve gaz	209	0,001	0,116	213	217	222	226
frais de gestion	3 240	0,009	1,800	3 305	3 371	3 438	3 507
environnement	349	0,001	0,194	356	363	371	378
Autres CF	3 798	0,011	2,110	3 874	3 951	4 030	4 111
Total autres achats & ch&xt.	55 452	0,162	30,807	57 087	58 874	60 742	62 686
DOT.MORT.IMMO.CORPOR.	31 333	0,09	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
Amortissements immobilisations	31 333	0,09	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
Dotations d'Exploitation	31 333	0,09	17,41	31 333	31 333	31 333	31 333
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	86 785	0,25	48,21	88 421	90 207	92 075	94 032
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 865	0,08	16,04	29 542	30 115	30 654	31 152
INTERETS SUR CC	200	0,00		200	200	200	200
INTERETS BANCAIRES Constructions	11 750	0,03		11 095	10 423	9 735	9 029
Intérêts et charges assimilés	11 950	0,04	6,64	11 295	10 623	9 935	9 229
Total Charges Financières	-11 950	-0,04	-6,64	-11 295	-10 623	-9 935	-9 229
RESULTAT FINANCIER	-11 950	-0,04	-6,64	-11 295	-10 623	-9 935	-9 229
RESULTAT COURANT	16 915	0,05	9,40	18 248	19 492	20 719	21 923
RESULTAT DE L'EXERCICE	16 915	0,05	9,40	18 248	19 492	20 719	21 923

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION	80 178	81 876	81 448	81 987	82 485
Impôt sur E.B.E	23,44	23,87	24,14	24,44	24,71
Remboursement Emprunts Trésorerie	37 960	37 960	37 960	37 960	37 960
Disponibilité après amortissement M.MSA	22 218	22 218	22 218	22 218	22 218
M.MSA (M.MSA des E.B.E)	17,71	17,71	17,71	17,71	17,71

Projet de bâtiment NEUF de DINDE de chair =

Date

16/01/2018

▫ Charges variables et fixes (source Chambre d'Agriculture de Grand Ouest) 2014

	Charges par m ² /lot	Charges par m ² /an	Charges annuel
Eau	0,300 €	0,750 €	1 350,0 €
Electricité	0,900 €	2,250 €	4 050,0 €
Désinfection	0,500 €	1,250 €	2 250,0 €
Chauffage	2,200 €	5,500 €	9 900,0 €
Consommation		0,116 €	208,8 €
Location cuve			
Litière	2,000 €	5,000 €	9 000,0 €
Assurance		1,826 €	3 286,8 €
Main d'œuvre enlèvement	1,294 €	3,235 €	5 823,0 €
Frais vétérinaire	2,900 €	7,250 €	13 050,0 €
Frais de gestion		1,800 €	3 240,0 €
Entretien réparations		0,278 €	500,0 €
Environnement		0,194 €	349,2 €
ATM	0,035 €	0,088 €	158,4 €
Divers (petit équipement)	0,500 €	1,250 €	2 250,0 €
Intervention			
Location matériel			
Cotisation groupement	0,008 €	0,020 €	35,7 €
Compensation charge litière - produit effluent (azote)			0,0 €
	10,637 €	30,807 €	55 451,83 €

MODIF 1,838

Données enquêtes avicoles
Données OPA

ATM pour 1000 animaux livrés
Poulets classiques 0,72
Dindes classiques 4,6

Projet de bâtiment NEUF de DINDE de chair -

Chiffres-clés

Surface Batiment (m²) : 1800

Investissements

Poste construction :	470 000 €
0	0 €
TOTAUX	470 000 €

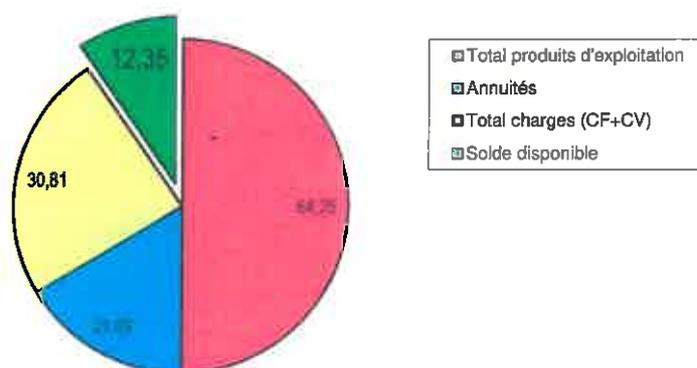
Données technico-économiques

Marge Poussins/Aliment (€/m ² /lot)	25,7
Base rotation retenue (lots/an)	2,5
Nombre d'animaux sortis par lot	12944
Poids moyen (kg)	10,525

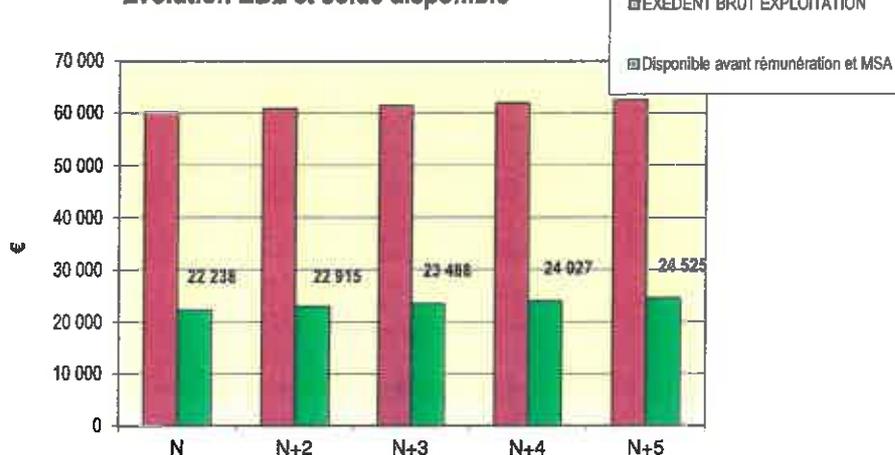
Financement

Emprunts	470 000 €
Taux	2,50%
Durée	15

Résultat projet (€ / m²) - Année N



Evolution EBE et solde disponible



	€/m ²	€
Total produits d'exploitation	64,25	115 650
Annuités	21,09	37960,2343
Total charges (CF+CV)	30,81	55 452
Solde disponible	12,35	22 238

	N	N+2	N+3	N+4	N+5
EXEDENT BRUT EXPLOITATION	60 198	60 876	61 449	61 987	62 485
Disponible avant rémunération et MSA	22 238	22 915	23 488	24 027	24 525

ANNEXE 10

Convention de mise à disposition de parcelles pour l'épandage
de déjections animales provenant d'un élevage

Entre les parties ainsi dénommées :

EARL LA FERME DU COUDRAY - Michel RENARD
1 Rue des 4 Chênes 79120 SEVRET

repreneur,

et

M. Dany BARI CAULT - 18 Rue du Méage
Bagnard 79800 EROUDUN

producteur,

Il est convenu ce qui suit :

M. Michel RENARD (repreneur) déclare donner mon accord à
M. Dany BARI CAULT (producteur) pour l'épandage des déjections
issues de son élevage sur les parcelles exploitées par moi-même.

Exploitation du réceptionnaire :

SAU totale de l'exploitation : 113,30 ha
Surface épandable : 11,95 ha dont terres labourables : 11,95 ha
dont surface en herbe :

Surface mise à disposition : Surface en terres labourables :
Surface en herbe :

L'épandage sera réalisé par M. SMIA GUERIN

Les quantités de déjections reprises seront de :

Fumier : 12,05 Lisier : soit un total de : 3199 KgN

Il interviendra dans le respect des textes réglementaires, concernant la législation les installations classées et le règlement sanitaire départemental relatif notamment au respect des distances, des périodes et des quantités autorisées, sous peine de voir engager sa responsabilité.

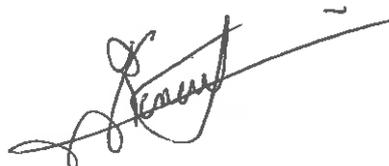
L'agriculteur qui assure le transport, le fait sous sa propre responsabilité et fait son affaire personnelle des assurances.

Le présent contrat est établi pour une durée de 5 ans. Il prendra fin moyennant congé adressé 6 mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de congé, le présent contrat se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée.

Chacun des contractants pourra résilier le contrat en cas d'arrêt d'activité, de récupération de ses surfaces (création d'un élevage), en cas d'évolution réglementaire relative à la loi sur l'eau (taxation des intrants azotés). Il devra prévenir l'autre par congé adressé 6 mois avant l'arrêt d'activité, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à Septeuil, le 6 Novembre 2019

Signature des deux parties



ANNEXE 11

Evaluation des risques professionnels
Document unique

Elevage de volailles de chair

Date : 01.10.2019

Travaux Situations de travail	Situations à risques	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention à réaliser	Travaux prévus le	Travaux réalisés le
Vide sanitaire					
Curage	Bords de bâtiment / gestes, postures Tracteur sans cabine / écrasement	Balayeuse Utilisation en terrain plat uniquement			
Lavage	Nettoyeur haute pression / bruit, projections, gestes et postures	Vêtement de pluie Porter des protections auditives et des lunettes de protection			
Désinfection	Produit classé CMR	Porter un masque à cartouche avec charbons actifs	Porter une combinaison et des gants spécifiques.		
Stockage des produits de désinfection	Intoxications	Local fermé à clé			
Préparation du bâtiment					
Paillage	Poussière	Tracteur avec cabine			
Distribution des aliments de démarrage	Ports de charges / dos	Distributeur sur télescopique			
Mise en place des canons	Ports de charges / dos				

Mise en place des pousins						
Port des caisses	Port de charge, choc thermique...					
Suivi journalier						
Intervention dans les bâtiments	Ammoniac Co2		Ventilation			
Ramassage des animaux morts	Port de charges / Dos					
Pesées	Port de charges / Dos Griffures		Peson automatique			
Stockage des animaux morts	Remplir le bac équarrissage / manutention port de charges					
Ramassage et transfert						
Ramassage	Présence de plusieurs intervenants et machines / heurts, collisions...		Port du gilet jaune			
Ramassage poulets mécanisé						
Ramassage dindons : équipe de ramassage	Ramassage manuel / griffures, gestes et postures					

Evaluation des risques professionnels
Document unique

Elevage bovin Viande et caprins

date : 01/10/2019

Travaux Situations de travail	Situations à risques	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention à réaliser	Travaux prévus le	Travaux réalisés le
Curage					
Paillage					
Intervention sur les animaux					
Interventions, tris, pesées, traites	Heurts, bousculades	Installations fixes d'intervention sur les animaux			
Fabrication et stockage des aliments					
Cellules de stockage	Accès en hauteur / chutes		Systeme d'accrochage des échelles du haut		
Moteurs de vis	Courroies non protégées / happement ...	En hauteur, inaccessibles			
Stockage en silo de l'ensilage					
Accéder au silo	Pas d'échelle fixes / chute		Mettre en place des accès		

Evaluation des risques professionnels
Document unique

Travaux des champs

Date : 01.10.2019

Travaux Situations de travail	Situations à risques	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention à réaliser	Travaux prévus le	Travaux réalisés le
Utilisation du matériel Utilisation du matériel	Interventions/ happements...	Arrêter le moteur avant toute intervention Descendre du tracteur sans sauter Prendre les clés avec soi si intervention sur le matériel Caler le matériel avant d'intervenir dessous			
Télescopique, chargeur			Vérifications périodiques Former le salarié et délivrer une autorisation de conduite		
Chantiers de travail du sol					
Chantiers de mise en culture					
Semis	Semences enrobées / intoxication		Gants spécifiques et masque poussière		
Ouverture des big bag	Ecrasement	Outil à manche long			

Circulation routière						
Matériel Hors Gabarit	Accident / tiers		Signalétiques obligatoires			
Circulation	Accident / tiers		Vérifier le bon fonctionnement des signalisations avant de prendre la route			
Stockage des carburants						
Distribution	Intoxication		Gants spécifiques			
Stockage des huiles et lubrifiants, azote...						
Entretien du matériel en Atelier						
Meulage			Mise à disposition de protections adaptées	Consigne : porter les lunettes systématiquement Stocker les lunettes dans une boîte hermétique pour qu'elles restent propres Signaler le port des protections obligatoires aux postes de travail		
Utilisation des machines-	Bruit			Mise à disposition de		

outils : compresseur ...				protections adaptées Consigne : porter les bouchons ou le casque systématiquement Stocker à côté des machines où l'équipement est nécessaire Signaler le port des protections obligatoires aux différents postes de travail		
Utilisation des dégrissants, graisses	A mains nues / brûlures, intoxications...			Mettre à disposition des gants fins de protection chimique		
Atelier	Encombrement		Rangement en cour	Organiser des stockages		
Soudure	Départ de feu / matière au sol		Masque Poubelle pour les papiers souillés Maintenir le sol propre	Séparer physiquement le stockage des huiles et des lubrifiants...		
Stockage huile lubrifiant	Pas de rétention / glissades					
Remisage du matériel						
	Sous le hangar à paille / départ de feu		Mettre le coupe batterie systématiquement si présent			

Evaluation des risques professionnels
Document unique

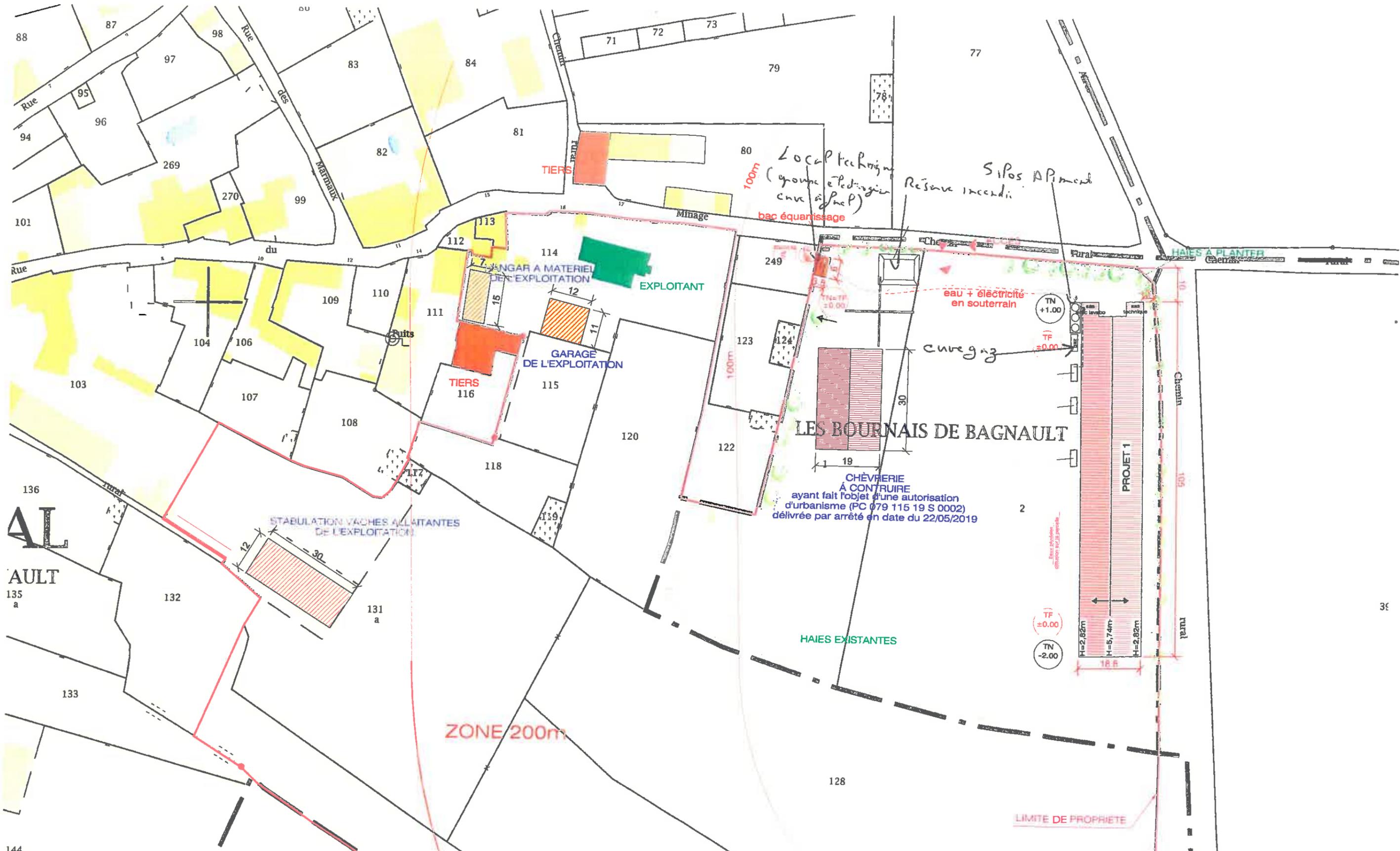
Travaux divers

Date : 01.10.2019

Travaux Situations de travail	Situations à risques	Mesures de prévention existantes	Mesures de prévention à réaliser	Travaux prévus le	Travaux réalisés le
Travaux divers					
Divers travaux		Interdiction de fumer, boire ou consommer des produits illicites dans l'entreprise			
		Mise à disposition de chaussures de sécurité, de bottes, de gants...	Signaler le port obligatoire des chaussures de sécurité Affichages obligatoires Formation aux postes de travail		
Tronçonneuse, débroussailluse...	Projections, coupures...	Casque avec visière et protection auditive	Equipements spécifiques : pantalon, gants...		
	Manutention du bois /ports de charges				
		Mise à disposition des sanitaires personnels d'un des exploitants			
Sécurité bâtiments					
Incendies, accidents...		Moyens d'extinction Trousse de secours	Affichage des numéros de premières urgences Vérifications périodiques		
Electricité ensemble					

de l'exploitation				Interdiction aux salariés d'intervenir sur les installations électriques et dans les armoires électriques		
Circulation						

ANNEXE 12



Ces plans sont des documents administratifs pour le permis de construire. Ils ne peuvent être utilisés pour toutes constructions de ce projet.

Architecte
SICA HABITAT RURAL
 Institut de l'habitat agricole et rural
 9, rue André-Brouard 49105 ANGERS Cedex 2
 Représentée par C. BALLOY Architecte DPLG
 Tél: 02 41 18 61 95

AGRICULTURES & TERRITOIRES
 CHAMBRES D'AGRICULTURE
 CHARENTE-MARITIME
 DEUX-SEVRES
 Les Rurales - CS 80004
 79231 PRAHECQ cedex
 Tél: 05 49 77 15 15

**DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE
 POUR UN POULAILLER**
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN
 SEPTEMBRE 2019 ref

Maître d'ouvrage
 BARICAULT DANY
 Bagnault
 18 rue du Minage
 79800 EXOUDUN

Ech : 1:1000

BOITIGA COUPUNG DE GA2





INTERRUPTOR
GENERAL



ANNEXE 13



Commune d'Exoudun 79300

« Cité de Caractère »

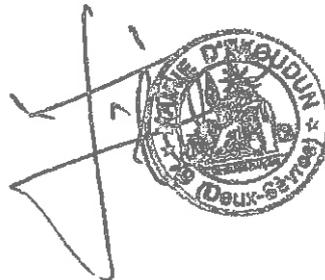
ATTESTATION DU MAIRE

Je soussigné, Jean-Marie AUZANNEAU-FOUQUET, Maire d'Exoudun (Deux-Sèvres) atteste que :

- les parcelles ZY n° 1 et 2 ne comportent pas de zones humides.

A Exoudun, le 25 Juin 2019

Le Maire,
Jean-Marie AUZANNEAU-FOUQUET



Bureau ouvert du lundi au mercredi de 14 h à 18 h le vendredi de 14 h à 17 h 30 -- Fermé le jeudi.

☎ 05.49.05.01.85

☎ 05 49 05 15 90

✉ mairie.exoudun@wanadoo.fr



Commune d'Exoudun 79800
« Cité de Caractère »

ATTESTATION

Objet : dossier d'enregistrement ICPE présenté par Mr Dany BARICAULT

Je soussigné, Mr Jean-Marie AUZANNEAU-FOUQUET, Maire de la Commune d'Exoudun, valide le fait que le poulailler, objet du dossier d'enregistrement déposé par Mr Dany BARICAULT 18 rue du Minage, Bagnault, 79800 Exoudun, soit transformé en un autre élevage (caprins ou bovins) ou en hangar de stockage de fourrage et un de matériel, en cas d'arrêt de l'activité avicole dans ce bâtiment.

Fait à Exoudun, le 9 Décembre 2019.

Le Maire,
Jean-Marie AUZANNEAU-FOUQUET



Bureau ouvert du lundi au mercredi de 14 h à 18 h et le vendredi de 14 h à 17 h 30 – Fermé le jeudi.

☎ 05 49 05 01 85

☎ 05 49 05 15 90

✉ mairie.exoudun@wanadoo.fr

